



Gendarmerie royale du Canada

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1997

En vente au Canada chez

votre librairie local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/11-1997
0-660-60297-0



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Table des matières

Section I :	Le message du Ministre	ii
	Introduction du Commissaire	iii
Section II :	Vue d'ensemble du ministère	1
	• Mandat, mission et vision	1
	• Objectifs	2
	• Priorités stratégiques	2
	• Organisation par secteur d'activité	2
	• Contexte, initiatives clés et questions liées à la gestion du changement	5
Section III :	Rendement par secteur d'activité	9
	A. Prévisions de rendement	9
	• Tableaux des dépenses prévues et réelles	9
	• Sommaire des prévisions de rendement	11
	B. Réalisations relatives au rendement	13
	• Réalisations de la GRC	13
	• Réalisations par secteur d'activité	16
	• Services de police fédérale	16
	• Services de police contractuelle	27
	• Services nationaux de police	38
	• Services de maintien de la paix	42
	C. Principaux examens	45
Section IV :	Renseignements supplémentaires	47
	A. Rapports réglementaires et de la GRC	47
	B. Personne-ressource pour renseignements supplémentaires	47
	C. Tableaux du sommaire financier	48
	D. Principales lois fédérales relevant de la GRC	57



Message du Ministre

J'ai l'honneur de présenter au Parlement le Rapport sur le rendement 1996-1997 de la Gendarmerie royale du Canada.

La GRC est un intervenant clé dans notre système de justice pénale et le présent rapport fait état des progrès constants accomplis dans le contexte global du programme du gouvernement de promouvoir la «sécurité dans les foyers et dans les rues». Même s'il est souvent difficile d'attribuer les résultats à long terme à une seule organisation, la GRC est reconnue comme constituant le pivot central de la lutte contre le trafic des drogues, la contrebande et le crime organisé et elle continue de jouer un rôle de chef de file national en matière de criminalistique. En sa qualité de l'un de nos symboles nationaux les plus respectés et connus, la GRC s'est également fait connaître davantage au niveau international, en dirigeant la contribution du Canada en matière de police civile dans le cadre des efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Bosnie et à Haïti.

Tout en sachant s'adapter au cadre de justice pénale complexe et en évolution rapide au Canada, la GRC est également parvenue à préserver, depuis près de 125 ans d'existence, son caractère populaire qui constitue le fondement de ce que nous qualifions maintenant de prestation des services axée sur les clients. En tant que représentant élu de la province du Nouveau-Brunswick, j'ai pu observer de première main le sens de l'offre d'un pareil service et les résultats tangibles découlant de la consultation étroite des collectivités et des partenariats établis avec ces dernières. Tout rapport sur le rendement d'une organisation doit par conséquent reconnaître la contribution unique des nombreux employés dont le professionnalisme et l'engagement personnel continuent d'accroître la sécurité de nos collectivités.

*L'honorable Andy Scott, C.P., député
Solliciteur général du Canada*



Introduction du Commissaire

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) s'efforce de maintenir une norme élevée de services policiers dans tout le Canada et de montrer que l'argent des contribuables canadiens est utilisé à bon escient. Je crois que notre rendement en 1996-1997 démontre que nous avons relevé ce défi.

Le présent *Rapport sur le rendement* continue d'améliorer la portée et la qualité de la mesure du rendement axé sur les résultats, ainsi que l'utilité et la clarté des indicateurs de rendement. Le dossier du rendement de la GRC n'est pas en particulier une simple énumération de faits et de données statistiques; il décrit également les réalisations dans différents domaines, les réussites et les divers projets entrepris pour assurer la sécurité des foyers et des collectivités des Canadiens.

Des réalisations importantes ont été accomplies au cours de l'année qui vient de s'écouler, non seulement dans les secteurs d'activité des services de police fédérale et des services nationaux de police, mais aussi dans les services offerts à nos partenaires à contrat dans huit provinces, deux territoires, plus de 200 municipalités et 62 communautés des Premières nations. Nos secteurs d'activité interdépendants révèlent que la force de notre organisation réside dans l'offre aux Canadiens d'une gamme complète de services de police, des services de police fédérale aux services à contrat et à d'autres responsabilités en matière policière et d'application de la loi. Notre rôle continu en matière de services de police à contrat offre également de grands avantages à tous les Canadiens. Il nous permet d'explorer de nouvelles alternatives au système de justice pénale pour les peuples autochtones, de nous attaquer au crime organisé sur de nombreux fronts et d'incorporer des fonctions de police fédérale aux tâches quotidiennes du policier de première ligne.

Le crime et la peur d'en être victime continuent cependant d'être un fait concret pour beaucoup trop de Canadiens, malgré les efforts spéciaux de la GRC et d'autres partenaires de l'appareil de justice pénale. La sécurité des foyers et des collectivités est une responsabilité qui doit être partagée entre tous les segments de la société canadienne. Nous avons établi des partenariats solides avec un grand nombre de groupes communautaires et de citoyens dans tout le Canada, avec d'autres ministères fédéraux, avec plus de 400 autres services de police canadiens et avec trois ordres de gouvernement. Par conséquent, nous partageons avec eux les projets menés à bien et la poursuite de nos efforts de collaboration est la clé de nos succès futurs.

Le Commissaire,

J.P.R. Murray



SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Mandat, mission et vision

La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada et un organisme relevant du ministère du Solliciteur général du Canada. Le mandat de la GRC se fonde sur les pouvoirs et les fonctions attribués par l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*; soit, *appliquer la loi, prévenir le crime et maintenir la paix, l'ordre et la sécurité.*



Mission : La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada. Fière de ses traditions et sûre de pouvoir relever les défis des années à venir, la Gendarmerie s'engage à maintenir la paix, à assurer le respect de la loi et à offrir un service de qualité de concert avec les collectivités qu'elle sert.

Vision : Nous voulons

- être une organisation progressiste, proactive et innovatrice;
- fournir un service de la plus haute qualité grâce à un leadership dynamique, à la formation et à la technologie, de concert avec les collectivités que nous servons;
- être responsables et efficaces grâce au partage du processus décisionnel;
- assurer un milieu de travail sain qui favorise l'esprit d'équipe, la libre communication et le respect mutuel;
- promouvoir la sécurité des collectivités;
- faire preuve de leadership dans la quête de l'excellence.

(Énoncé de la mission, de la vision et des valeurs de la Gendarmerie royale du Canada)

Les pouvoirs d'exécution des dispositions de la *Loi sur la GRC* et la responsabilité en matière de reddition de comptes incombent au Commissaire qui, sous la direction du Solliciteur général du Canada, «a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte» (*Loi sur la GRC*, par. 5(1)). Le Solliciteur général du Canada est responsable de la GRC devant le Parlement.



Objectifs

Le principal objectif de la GRC, qui correspond à son mandat et à sa mission, est *de contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités grâce à la police communautaire*.

Ses objectifs secondaires sont les suivants : aider à susciter un sentiment de sécurité; répondre aux besoins des victimes de crime et favoriser la prévention du crime et trouver des solutions de rechange au système de justice pénale.

Priorités stratégiques

Les activités quotidiennes de la GRC sont guidées par des priorités stratégiques. Ces priorités sont administrées par l'intermédiaire de cinq secteurs d'activité, comme l'illustre la figure 1, mais la mise en oeuvre de chaque priorité fait habituellement appel à plus d'un des secteurs d'activité, les rendant ainsi interdépendants du secteur opérationnel du travail policier. Les services aux peuples autochtones, le maintien de l'ordre et la répression des crimes de violence et de la criminalité juvénile sont assurés en grande partie par les Services de police contractuelle, tandis que la lutte contre le crime organisé transnational met également à contribution les Services de police fédérale. Les Services nationaux de police appuient tous les secteurs d'activité en offrant un soutien opérationnel névralgique. Ces priorités stratégiques sont en outre mise à exécution au moyen de partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux ou territoriaux, avec d'autres organismes d'application de la loi, avec les communautés, des groupes locaux et des organisations et également avec les Canadiens assumant leurs responsabilités de citoyens.

Organisation par secteur d'activité

À l'issue d'une réorganisation entrée en vigueur le 1^{er} avril 1997, le Commissaire est appuyé par quatre sous-commissaires régionaux (Atlantique, Centre, *Pacific* et Nord-Ouest) et un sous-commissaire à la Direction générale, en plus de 13 commandants divisionnaires, d'un commandant des installations de formation à Regina et d'un certain nombre de directeurs de programmes à la Direction générale.

Le GRC se divise en cinq secteurs d'activité (se reporter à la figure 2), qui contribuent à l'objectif global d'assurer la *sécurité des foyers et des collectivités* et dont chacun se compose d'une gamme de services. Les prévisions de rendement et les réalisations de ces secteurs d'activité sont décrits dans le présent rapport, sauf le rendement des Services internes parce que ce secteur d'activité ne



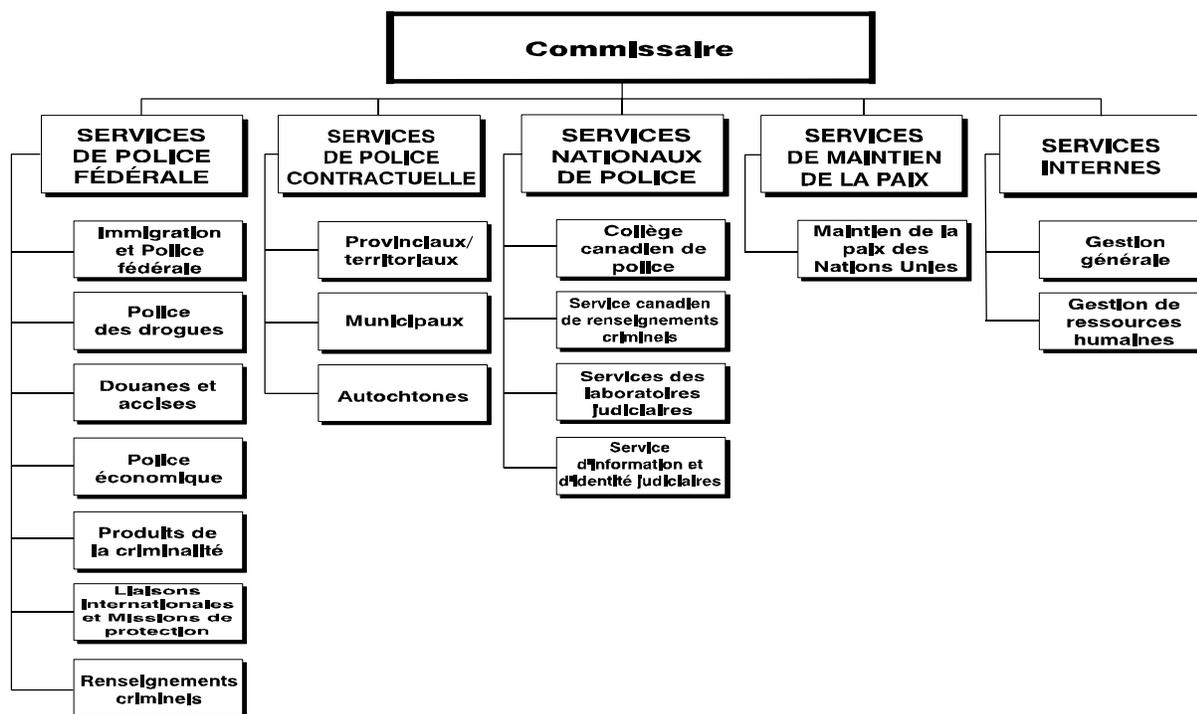
fournit pas des services directement aux Canadiens, même s'il appuie les quatre secteurs d'activité externes (services de gestion générale, de gestion des ressources humaines, de relations publiques et d'un conseiller en matière d'éthique)

Figure 1 : Priorités stratégiques par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	PRIORITÉ STRATÉGIQUE	PARTENAIRES CLÉS DANS LA PRESTATION DES SERVICES
SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE	Protection contre le crime organisé	Solliciteur général Canada,* Justice Canada, Revenu Canada (Douanes), Développement des ressources humaines Canada, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi
SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE	Services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités	Solliciteur général Canada, Justice Canada, Revenu Canada (Douanes), Développement des ressources humaines Canada, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi
	Protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile	Solliciteur général Canada, Justice Canada, gouvernements provinciaux, organismes canadiens d'application de la loi
	Alternatives au système de justice pénale traditionnel pour les peuples autochtones	Justice Canada, Solliciteur général Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Développement des ressources humaines Canada, organismes canadiens d'application de la loi
SERVICES NATIONAUX DE POLICE	Renseignements en matière d'enquêtes policières et outils d'enquête	Solliciteur général Canada, organismes canadiens d'application de la loi
SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX	Élément de police civile pour les missions de maintien de la paix	Solliciteur général Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Agence canadienne de développement international, ministère de la Défense nationale, services de police canadiens

* Le ministère du Solliciteur général du Canada se compose du ministère du Solliciteur général et de quatre principaux organismes, soit la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, Service correctionnel Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.



Figure 2 : Organisation par secteur d'activité :

Services de police fédérale : L'objectif de ce secteur d'activité est d'offrir des services de protection, d'enquête, d'application de la loi et de police au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes et aux Canadiens. Ce secteur d'activité regroupe sept gammes de services, ou programmes : Douanes et Accise; Police des drogues; Immigration et Police fédérale; Produits de la criminalité; Police économique; Renseignements criminels et Liaisons internationales et Missions de protection. Les Services de police fédérale sont offerts par l'intermédiaire des divisions, dans toutes les provinces et les deux territoires.

Services de police contractuelle : Compte tenu d'ententes d'une durée de 20 ans entre le gouvernement fédéral et les provinces, territoires et municipalités, la GRC offre des services de police communautaire à contrat, selon une formule de partage des coûts, à deux territoires et huit provinces (à l'exception du Québec et de l'Ontario). À chaque juridiction à contrat correspond une division et les services sont offerts au niveau local ou du détachement. L'offre de services de police à contrat s'étend également à quelque 200 municipalités et 62 communautés des Premières nations. Des services de police communautaire (prévention du crime, maintien de l'ordre, contrôle de la circulation, application du *Code criminel* et services d'urgence) sont offerts aux provinces et territoires à contrat, ainsi que des services de police fédérale.



Services nationaux de police : L'objectif poursuivi est d'offrir des services de soutien opérationnel névralgique aux organismes d'application de la loi canadiens, par l'intermédiaire de quatre gammes de service : le Collège canadien de police; le Service canadien de renseignements criminels; le Service des laboratoires judiciaires et les Services d'information et d'identité judiciaires. Leurs services comprennent le partage, dans le système de justice pénale, de dossiers automatisés d'antécédents judiciaires et d'empreintes digitales, l'analyse judiciaire, la formation supérieure, l'analyse des crimes de violence, des renseignements criminels et les dossiers sur les armes à feu.

Services de maintien de la paix : Conformément à la politique étrangère du Canada, la GRC offre de l'aide et une formation en matière de police civile pour des missions de maintien de la paix, habituellement selon un mandat des Nations Unies, à un certain nombre de pays aux prises avec des conflits internes.

Contexte, initiatives clés et questions liées à la gestion du changement

Les facteurs suivants ont influé sur le *contexte opérationnel* des secteurs d'activité en 1996-1997 :

- restrictions financières
- hausse de la demande des services de police
- préoccupations du public concernant les crimes de violence et la criminalité juvénile
- croissance du crime organisé, particulièrement le crime organisé transnational
- évolution technologique
- problèmes de justice applicable aux Autochtones, en particulier touchant les jeunes Autochtones

Les activités de la GRC en 1996-1997 ont également été façonnées par des questions de politique plus vastes, intersectorielles ou «horizontales», partagées avec d'autres ministères du gouvernement fédéral. Le rendement de chacune de ces *initiatives clés* est résumé plus loin dans le présent rapport, sous le secteur d'activité pertinent :

- **Initiative de lutte anticontrebande** : Même si la fréquence de la contrebande du tabac chez les consommateurs a diminué dans les années précédant 1996-1997, la contrebande chez les groupes criminels organisés et les distributeurs reste importante. La GRC a donc continué de cibler les groupes criminels organisés et les réseaux de distribution, de concert avec Revenu Canada (Douanes).



- **Produits de la criminalité** : Des groupes spéciaux, composés d'agents de la GRC et de membres d'autres organismes d'application de la loi importants, ont travaillé ensemble à des enquêtes visant la saisie des biens et des produits de la criminalité organisée. Ces groupes ont continué de faire une brèche importante en 1996-1997 dans les activités lucratives du crime organisé.
- **Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime** : Des détachements et des policiers de première ligne de la GRC ont participé à cette initiative du gouvernement, en établissant des partenariats au sein des communautés qu'ils servent, afin de résoudre et de prévenir les problèmes de criminalité et de désordre au niveau local.
- **Justice réparatrice** : Vu l'incidence négative du système de justice pénale traditionnel sur les peuples autochtones et les jeunes Autochtones en particulier, on recherche des solutions de rechange plus appropriées et moins coûteuses dans l'ensemble du système de justice. Les conférences des groupes familiaux en particulier se sont révélées une mesure de rechange prometteuse.
- **Nunavut et Territoires du Nord-Ouest** : La GRC et à mettre au point de nouvelles méthodes policières en prévision de la création du territoire du Nunavut. La GRC continue les discussions sur les services de police avec le Commissaire intérimaire du territoire du Nunavut.
- **Système intégré d'information juridique** : L'objectif à long terme de tous les intervenants qui offrent des programmes de justice pénale (police, tribunaux, services correctionnels) est d'élaborer des dossiers informatisés uniques et tout usage, que chacun pourrait utiliser pour suivre et gérer les cas, depuis l'arrestation du suspect jusqu'aux programmes de mise en liberté postérieurs à une condamnation. La contribution de la GRC englobe l'entière automatisation de tous les dossiers d'antécédents judiciaires et l'amélioration de la technologie de l'information pour les policiers de première ligne.
- **Analyse judiciaire** : Pour respecter les exigences des nouvelles dispositions législatives concernant le prélèvement d'échantillons d'ADN, la GRC conjointement avec le ministre du Solliciteur général, ont entrepris des projets de planification et d'établissement des coûts nécessaires, en vue de la création d'une banque nationale de données génétiques.
- **Maintien de la paix à Haïti** : La politique étrangère du gouvernement a continué d'offrir un élément canadien de police civile dans le cadre d'une mission de la paix à Haïti, par la participation de la GRC.



En plus des vastes facteurs environnementaux et des initiatives intersectorielles clés, un certain nombre de facteurs principalement internes ont influé sur la prestation des services de la GRC dans tous les secteurs d'activité; ils sont donc essentiels pour comprendre le rendement de la GRC en 1996-1997. Ces *questions liées à la gestion du changement* englobent les suivantes :

- *Initiative de qualité du service* : la GRC a continué de mettre en oeuvre la police communautaire, comme application logique au travail policier de l'initiative du gouvernement d'amélioration de la qualité du service, fondée sur les besoins des clients et les partenariats.
- *Normes minimales* : L'élaboration de normes policières minimales a été entreprise en réponse aux exigences des ententes contractuelles avec les partenaires provinciaux. Ces normes sont également importantes pour faire face aux problèmes de réduction des effectifs, par exemple pour assurer à la fois l'efficacité et la santé et la sécurité des policiers.
- *Régionalisation* : Les plans en vue de restructurer la prestation des services par la régionalisation ont avancé, pour culminer par la création de quatre régions géographiques en avril 1997. La régionalisation devrait avoir de vastes répercussions sur la gestion et la prestation des services de police dans tout le pays, y compris la «restructuration» de la gestion stratégique globale de la GRC par l'intermédiaire de l'État-major supérieur (EMS), ce qui renforcerait l'orientation générale. On a également créé un secrétariat de la GRC en 1996-1997, afin d'appuyer l'EMS et d'améliorer les relations avec le ministère et les organismes du Solliciteur général ainsi qu'avec les organismes centraux du gouvernement fédéral.
- *Gestion du portefeuille* : Les efforts à l'échelle du gouvernement en vue d'encourager les liens horizontaux et intersectoriaux ont renforcé les partenariats parmi les organismes du portefeuille et le ministère du Solliciteur général, ainsi que dans le portefeuille plus vaste Justice Canada-Solliciteur général. Les résultats englobent un cadre de planification des politiques à l'échelle du portefeuille, une analyse conjointe de la conjoncture et une gestion améliorée des problèmes.
- *Examen des programmes* : La mise en oeuvre des réductions découlant de l'examen des programmes I s'est déroulée comme prévu en 1996-1997. Un examen de la majeure partie des Services nationaux de police a été amorcé conjointement avec le ministère du Solliciteur général, afin de trouver des options pour améliorer le service à la clientèle, de dégager les besoins futurs et de rechercher des possibilités de partenariats en matière de partage des coûts.



- *Mode alternatif de résolution des conflits (MARC)* : Conçu pour régler tous les aspects des conflits au sein de la GRC de manière amicale, rapide, souple et juste, le projet du MARC a été établi à partir des leçons tirées des trois projets-pilotes de 1995 et sa mise en oeuvre a été amorcée dans l'ensemble de la GRC.
- *Statut d'employeur distinct (SED)* : La possibilité que la GRC devienne un employeur distinct a été étudiée plus à fond en 1996-1997 en préparant un rapport, en élaborant des modèles de SED et en consultant des employés.
- *Conseil de la solde* : Créé en mai 1996, le Conseil de la solde a pour mandat l'exploration des questions de rémunération afin de relever les défis particuliers de la GRC et, en particulier, d'offrir un mécanisme de détermination de la solde plus structuré et transparent.
- *Conseiller en matière d'éthique* : Ce poste a été créé afin d'aider à concrétiser l'énoncé de la *Mission, de la vision et des valeurs* de l'organisation.



SECTION III : RENDEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

A. Prévisions de rendement

Figure 3 : Dépenses prévues et réelles, 1996-1997, par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Services de police fédérale	521.4	545.0	537.1	574.4	584.7
Services de police contractuelle	780.8	779.5	777.7	893.5	1,006.1
Services nationaux de police	290.4	289.8	288.5	296.3	186.3
Services internes	356.9	384.5	391.2	161.5	221.2
Services de maintien de la paix	4.7	5.4	9.1	0.0	1.0
Total	1,954.2	2,004.2	2,003.6	1,925.8	1,999.3
Moins les recettes	712.6	723.8	732.5	724.7	741.0
DÉPENSES NETTES	1,241.6	1,280.4	1,271.1	1,201.0	1,258.2

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, l'addition des colonnes peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Aux fins du présent rapport, il faut souligner deux points importants :

1. En raison d'une importante réorganisation interne, les modifications officielles aux systèmes d'information financière de la GRC afin de produire des renseignements par secteurs d'activité n'entreront pas en vigueur avant l'exercice 1997-1998. Aux fins du présent rapport et pour être conforme à la présentation dans le Rapport sur le rendement de l'automne de l'an dernier, les renseignements financiers pour 1996-1997 ont été reformulés d'une structure par activité à une structure par secteur d'activité (se reporter à la figure 13 pour la concordance), fondée sur un examen fonctionnel spécial de fin d'exercice de chaque entité organisationnelle importante de la GRC. Pour les comparaisons futures, il faudrait donc reconnaître que l'information financière par secteur d'activité pourrait varier.
2. Certains éléments de coûts, comme la formation et les services de santé, qui figuraient sous Services internes, sont réaffectés à d'autres secteurs d'activité pour refléter plus précisément le véritable coût des opérations de la GRC.



**Figure 4 : Comparaison entre dépenses totales et réelles, 1996-1997
par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Budget principal	Ressources humaines (équivalents à temps plein)	Fonction.	Capital	Paiements de transfert	Dépenses brutes	Moins recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Secteurs d'activité							
Services de police fédérale	5,937 5,753	536.2 546.9	26.2 26.4	12.0 11.3	574.4 584.7	0.0 0.0	574.4 584.7
Services de police contractuelle	10,021 10,856	813.2 914.4	59.1 71.7	21.3 20.0	893.5 1,006.1	721.2 738.3	172.3 267.8
Services nationaux de police	2,911 1,915	254.3 164.8	38.8 18.5	3.2 2.9	296.3 186.3	3.5 2.8	292.8 183.5
Services internes	1,806 2,076	152.6 209.7	4.9 7.8	4.0 3.8	161.5 221.2	0.0 0.0	161.5 221.2
Services de maintien de la paix	0 46	0.0 1.0	0.0 0.0	0.0 0.0	0.0 1.0	0.0 0.0	0.0 1.0
	20,675 20,646	1,756.2 1,836.8	129.0 124.4	40.5 38.1	1,925.8 1,999.3	724.7 741.0	1,201.0 1,258.2
Autres recettes et dépenses							18.0
Recettes à valoir sur le Trésor							20.2
Coût des services offerts par d'autres ministères							221.7 221.7
Coût net du programme							1,440.7 1,500.1

Nota : Les chiffres en gras sont les dépenses «réelles»; les chiffres ayant été arrondis, l'addition des colonnes peut ne pas correspondre aux totaux indiqués; les dépenses de fonctionnement englobent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Comme au tableau précédent, il faut souligner deux points importants :

1. En raison d'une importante réorganisation interne, les modifications officielles aux systèmes d'information financière de la GRC afin de produire des renseignements par secteurs d'activité n'entreront pas en vigueur avant l'exercice 1997-1998. Aux fins du présent rapport et pour être conforme à la présentation dans le Rapport sur le rendement de l'automne de l'an dernier, les renseignements financiers pour 1996-1997 ont été reformulés d'une structure par activité à une structure par secteur d'activité (se reporter à la figure 13 pour la concordance), fondée sur un examen fonctionnel spécial de fin d'exercice de chaque entité organisationnelle importante de la GRC. Pour les comparaisons futures, il faudrait donc reconnaître que l'information financière par secteur d'activité pourrait varier.
2. Certains éléments de coûts, comme la formation et les services de santé, qui figuraient sous Services internes, sont réaffectés à d'autres secteurs d'activité pour refléter plus précisément le véritable coût des opérations de la GRC.



Sommaire des prévisions de rendement

Les prévisions de rendement pour 1996-1997 sont résumées à la figure 5 et sont divisées selon nos six priorités stratégiques. Chacune de ces prévisions, et son indicateur de rendement connexe, est identifiée ultérieurement (se reporter aux encadrés ombrés, qui commencent à la page 16), suivie d'une description de nos réalisations par rapport aux résultats escomptés. Des tableaux et des projets menés à bien sont également fournis, pour souligner certaines de nos réalisations.

Les principaux engagements pour obtenir des résultats ou prévisions de rendement pour 1996-1997 sont décrits à la figure 5.

Figure 5 : Prévisions de rendement, 1996-1997

Pour offrir aux Canadiens :	sera démontré par :
<p>Une protection contre le crime organisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé ➤ Une contribution aux hausses des recettes fiscales provinciales et fédérales ➤ Une réponse aux occasions de lutter contre le crime transnational ➤ Une amélioration de la riposte de la police face au crime organisé ➤ Une contribution à la baisse de la consommation de drogues illicites ➤ Une contribution à la réduction des délits économiques ➤ Une amélioration de la qualité des renseignements criminels ➤ Une amélioration des services de protection et de sécurité de la GRC ➤ Un accroissement de l'efficacité des liaisons internationales, de l'activité outremer, du programme d'Interpol ➤ Des gains d'efficience dans les activités de répression dans les ministères fédéraux



Des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une contribution à la baisse continue du taux de criminalité global ➤ Une contribution à la réduction des accidents de la circulation entraînant des blessures graves et des dommages aux biens ➤ Une contribution à la réduction des dommages aux biens découlant de vols ou de vandalisme ➤ Une réduction des plaintes du public contre les membres de la GRC ➤ Une satisfaction accrue des clients et des partenaires à l'égard des services de la GRC
Une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une contribution à une réduction des crimes de violence, de la criminalité juvénile et de la victimisation ➤ Une contribution à la baisse de la crainte d'être victime de crime
Des alternatives au système de justice pénale traditionnel pour les peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'offre aux peuples autochtones de méthodes et d'initiatives policières qui sont adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture
Des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'offre à l'échelle nationale du service de rapports d'analyse de l'ADN ➤ L'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et d'armes à feu ➤ Le maintien ou l'amélioration de l'accès par radio ou télécommunication dans l'ensemble de la GRC ➤ L'accès accru par les clients aux renseignements et dossiers et le partage de ces derniers avec les partenaires ➤ Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels de qualité supérieure sur le crime organisé ➤ L'amélioration des services de formation avancée, de recherche et de bibliothèque ➤ Une contribution à l'élaboration d'un système de justice intégré
Un élément de police civile pour les missions de maintien de la paix	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le maintien de l'engagement actuel concernant le personnel policier canadien à la mission de soutien des NU à Haïti ➤ La préparation du personnel policier canadien pour les missions de maintien de la paix et l'offre de services de police civile, de façon opportune et rentable ➤ La reddition de comptes au commissaire de la Police civile des NU pour les missions de maintien de la paix et l'accomplissement des fonctions que demande le commissaire ➤ Le rehaussement de la réputation internationale de la GRC

Au cours de l'évolution du projet d'amélioration des rapports au Parlement, certains changements dans la structure des rapports peuvent avoir contribué à des différences entre les divers rapports.



Par conséquent, les priorités stratégiques et les résultats escomptés dans la figure ci-dessus ont été améliorés pendant la transition entre le rapport 1995-1996 et le présent rapport. On peut donc s'attendre à d'autres améliorations dans les rapports futurs, puisque la structure des rapports sur le rendement est encore en cours d'élaboration.

B. Réalisations relatives au rendement

Les réalisations de la GRC doivent être étudiées dans le contexte global de restrictions financières du gouvernement. L'effet cumulatif des réductions budgétaires est probablement important, étant donné que nous n'avons pas assisté à une réduction parallèle de la demande à l'égard de nos services. Même si les réductions ont entraîné, dans de nombreux cas, une rationalisation et des gains d'efficacité, elles ont posé à moyen terme d'énormes difficultés de financement des priorités nouvelles, comme la technologie de l'information. Les pressions en matière de financement devraient être plus fortes au cours des années à venir.

Les réalisations relatives au rendement en 1996-1997 sont décrites ci-dessous par secteur d'activité plutôt que par priorité stratégique (comme dans le rapport de l'an dernier), pour souligner l'interdépendance des services, selon laquelle nul secteur d'activité unique n'est responsable à lui seul du rendement relatif à une priorité stratégique donnée. À titre d'exemple, la répression des infractions au Code de la route provincial par les patrouilleurs entraînés au Programme de dépistage des véhicules contrebandiers (se reporter à la page 23) montre comment ces policiers peuvent également réprimer les infractions au *Code criminel* et à d'autres lois fédérales, alors qu'ils ne s'occupaient «uniquement» que des infractions relatives à la circulation.

De même, parce que les réalisations relatives au rendement des priorités stratégiques de la GRC sont partagées avec d'autres éléments du système de justice pénale (par ex. ministère de la Justice), d'autres secteurs fédéraux, d'autres paliers du gouvernement, d'autres services de police et avec plusieurs facteurs non discrétionnaires (par ex. démographiques), il n'est pas toujours possible de cerner le rôle précis qu'un partenaire particulier dans la prestation des services a joué dans la réduction du crime et de la victimisation au niveau national. Par conséquent, il est difficile de préciser les cibles de résultats nationales de chaque partenaire. Comparativement, les orientations générales pour les tendances pluriannuelles reliées au rendement et aux cibles de la GRC, pour des lieux précis d'offre de services de police (par ex. détachements ou quartiers), devraient être plus significatives.

Si on n'offre que des orientations générales pour les tendances pluriannuelles reliées aux résultats, c'est également parce que les hausses et les baisses dans les tendances statistiques ne dénotent pas nécessairement la nature du rendement policier. Une hausse des taux de criminalité, par exemple, peut découler d'un plus grand nombre de cas signalés à la police à la suite de la



mise en oeuvre réussie d'une initiative de police communautaire. Néanmoins, certains instruments de mesure traditionnels du rendement policier et données statistiques s'imposent, notamment :

- *les taux de criminalité* (exprimés par le nombre de crimes par 100 000 habitants; on peut ainsi établir des comparaisons entre juridictions de tailles différentes);
- *les taux d'affaires classées* (exprimés habituellement par le pourcentage de crimes élucidés et non élucidés)

Ces instruments de mesure comportent toutefois certains problèmes. Tout d'abord, si on examine les taux de victimisation en se fondant sur les sondages auprès des victimes, nous savons que les *taux de criminalité* font largement état de la capacité ou du désir des gens de signaler les crimes dont ils sont victimes à la police, plutôt que du nombre réel de crimes. À titre d'exemple, les crimes contre les biens sont habituellement largement non signalés, alors que c'est moins le cas des crimes de violence, exception faite des agressions sexuelles et des voies de fait contre le conjoint. Deuxièmement, une fois les crimes signalés à la police, ils font l'objet d'une enquête et sont jugés fondés ou sans fondement; les cas fondés constituent les *infractions réelles*. Mais même si l'on croyait auparavant que les *taux d'affaires classées* démontraient l'efficacité des services de police à élucider ces infractions réelles ou à les «classer» autrement, certains services de police ne procèdent pas comme la GRC, ce qui rend difficile de déterminer ce qui constitue un bon taux. De même, des variantes dans les taux d'affaires classées peuvent dénoter des priorités policières différentes, comme lorsque la communauté ou l'organisme dont relève un service de police lui ordonne de se concentrer sur les cas de trafic de drogue et de voies de fait contre le conjoint, plutôt que sur les accidents de la circulation n'ayant pas fait de blessés.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé d'aller au-delà des tendances statistiques (présentées en chiffres et en tableaux) et de recourir aux indicateurs qualitatifs, comme les exemples de pratiques meilleures ou exemplaires (présentés dans des encadrés, en marge du corps du texte), pour tracer un portrait global du rendement. Néanmoins, le défi qu'il faudra relever dans les rapports futurs sur le rendement de la GRC sera de combler le fossé entre les données statistiques et les exemples, en élaborant de meilleurs indicateurs de la satisfaction des clients, de la victimisation et de la peur du public d'être victime de crime et de l'effet plus vaste, à long terme, du rendement de la GRC sur la société canadienne, en fonction de la sécurité des foyers et des collectivités.

Réalisations de la GRC

Certaines réalisations peuvent être attribuées à la GRC dans son ensemble et débordent ainsi les secteurs d'activité individuels. Il s'agit notamment des réalisations globales suivantes de la GRC :



- *Un rôle de chef de file national dans la lutte contre le crime organisé et l'établissement de partenariats dans ce but*, comme l'Initiative des produits de la criminalité et l'Initiative de lutte anticontrabande.
- *Une contribution à la prévention et à la réduction du crime et de la victimisation*, afin d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités dans les juridictions où la GRC assume ces responsabilités.
- *Un rôle d'intégration pour les organismes canadiens d'application de la loi*, par le partage des outils d'enquête et des renseignements connexes, principalement par l'intermédiaire des Services nationaux de police.
- *Un profil et une présence à l'échelle internationale* en représentant la police canadienne sur la scène mondiale.
- *Une contribution à l'unité nationale* par son image en tant que symbole national du Canada et sa présence bien visible.

La GRC a également participé à un certain nombre *d'initiatives intersectorielles* au sein du portefeuille du ministre du Solliciteur général du Canada, et à plusieurs initiatives de portée gouvernementale par l'intermédiaire du portefeuille Justice Canada- Solliciteur général. Ces initiatives englobent notamment les suivantes :

- *Participation à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime*, dont le programme de promotion de la sécurité dans les foyers et dans les rues fournit le contexte à la priorité de la GRC d'assurer *la sécurité des foyers et des collectivités*;
- *la banque de données génétiques* : La GRC a participé à la rédaction du projet de loi. Cette question fait partie de l'examen des Services nationaux de police (qui englobent les services d'analyse judiciaire) et de l'étape de consultation nationale;
- *la Stratégie canadienne antidrogue* et les activités visant le *crime organisé*, y compris les mesures pour accroître la confiscation des produits de la criminalité, en particulier l'Initiative de lutte anticontrabande et l'Initiative des produits de la criminalité. La GRC a également participé à l'automne 1996 au Forum national sur le crime organisé et a aidé à l'élaboration de plans en vue de renforcer les partenariats régionaux et nationaux entre organismes luttant contre le crime organisé;



- *la stratégie fédérale Grandir ensemble*, pour réduire la possibilité que les enfants et les jeunes aient des démêlés avec la justice, en tant que victimes ou contrevenants;
- *des casiers judiciaires automatisés* : La GRC s'est engagée à entreprendre l'automatisation complète, sur deux ans, de tous les dossiers d'antécédents judiciaires dans le répertoire contenant les dossiers informatisés de quelques 2,7 millions de personnes qui ont été accusées d'actes criminels ou condamnées à leur égard. Les mises au point ont également commencé en vue d'adopter de nouvelles technologies de l'information, afin d'améliorer l'information policière et les profils d'auteurs de crimes de violence et le codage géographique de leurs lieux de résidence possibles.

Réalisations par secteur d'activité

Les quatre sections suivantes décrivent l'objectif, la priorité stratégique, les prévisions de rendement et les réalisations en 1996-1997 de chacun des quatre secteurs d'activité. Suivant les méthodes répandues de collecte de données policières et les informations présentées au cours des dernières années, la plupart des données statistiques se rapportent à 1996 plutôt qu'à l'exercice 1996-1997. Si possible, on a présenté les tendances quinquennales; lorsque seuls les chiffres de 1996 sont disponibles, ils serviront de base aux rapports sur le rendement futurs. De même, plutôt qu'une description détaillée mais longue, la sélection des principaux indicateurs du rendement permet de brosser un tableau dirigé, également étayé par des pratiques exemplaires et des exemples.

1. Police fédérale :

- **Objectif de la GRC** : *La sécurité des foyers et des collectivités*
- **Priorité stratégique des Services de police fédérale** : *Offrir aux Canadiens une protection contre le crime organisé.*

1.1 Réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé, démontrée par les tendances dans la valeur des biens et des saisies conformément à l'Initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité et au programme des produits de la criminalité.

L'objectif global de la GRC, qui est *d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités*, est appliqué à ce secteur d'activité aux frontières du Canada, dans nos rues, nos foyers et nos



communautés, ainsi que dans le milieu des affaires.

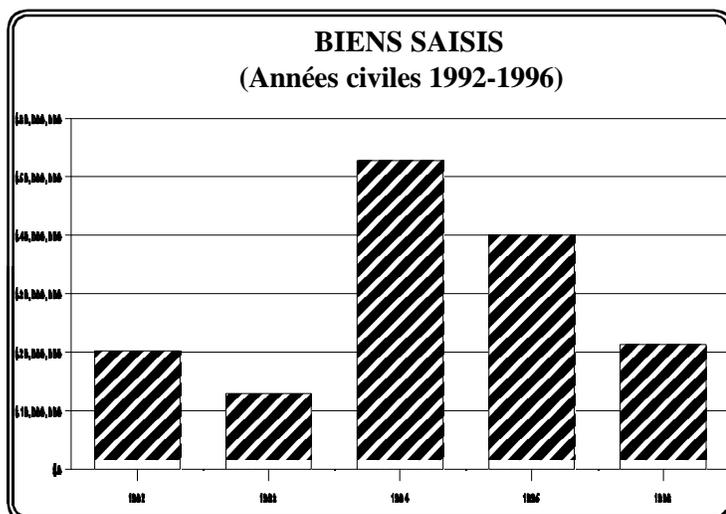
Les prévisions de rendement

identifiées pour le secteur d'activité des Services de police fédérale pour réaliser la priorité stratégique susmentionnée englobent les dix effets suivants :

Réalisations : L'un des moyens les plus efficaces de s'attaquer au crime organisé est de saisir l'argent découlant des activités criminelles. Saisir des fonds illégaux est souvent le seul moyen d'avoir un effet sur les échelons supérieurs des organisations criminelles d'envergure, car confisquer des profits illicites de la criminalité organisée enlève l'incitatif à participer à des activités illégales. Suivant cette stratégie en 1996, les trois groupes intégrés des produits de la criminalité (GIPC) (qui sont passés à 13 en 1997-1998) et les six groupes des produits de la criminalité (GPC) dans l'ensemble du Canada ont obtenu les résultats suivants :

- 21 300 000 \$ en biens saisis en attente d'un procès (comparativement à des saisies de 40 millions de dollars en 1995);
- 700 000 \$ en amendes découlant de condamnations;
- 23 500 000 \$ en renvois à d'autres organismes d'application de la loi à des fins d'enquête.

La valeur des biens saisis de 1992 à 1996 a fluctué considérablement. Cette fluctuation peut être attribuée à certains facteurs : (1) la valeur des biens pouvant être saisis par cas peut être aléatoire et variable; (2) ces enquêtes sont complexes et peuvent monopoliser toutes les ressources disponibles sur une seule affaire, pendant longtemps; (3) en moyenne, ce genre d'enquête prend du temps et dure plusieurs années. Par conséquent, il est irréaliste de s'attendre que la valeur totale des biens saisis d'une année à l'autre restera constante, d'autant plus que les GIPC et les GPC sont de création récente. Néanmoins, la valeur des biens saisis en 1996 était élevée.



PROJET JEWEL

En 1994, le groupe PC de Halifax a saisi un navire et accusé le capitaine d'importation de 8 tonnes de cocaïne. L'affaire a été classée en 1996 par la condamnation du capitaine à 16 ans d'emprisonnement et par la saisie et la confiscation de biens et de sommes d'argent évalués à 1 100 000 \$, provenant principalement de la vente du navire.



Il reste encore à évaluer toute l'ampleur et la portée du problème du crime organisé au Canada. Les succès remportés jusqu'ici suggèrent que des ressources additionnelles permettraient d'augmenter la valeur des saisies, ce qui aurait alors comme effet direct de réduire l'incitatif pour le crime organisé.

1.2 Contribution à une hausse des recettes fiscales fédérales et provinciales, démontrée par les tendances dans la valeur des biens et saisies conformément à l'Initiative de lutte anticontrabande, (par ex. argent, biens et véhicules, drogues et marchandises de contrebande en tous genres) et par une hausse des recettes fiscales

Réalisations : En plus d'enlever l'incitatif à commettre des crimes en saisissant les profits, une autre stratégie est d'arrêter les introductions non contrôlées au Canada et d'appliquer les lois fédérales connexes. Dans ce contexte, le mandat du programme de Douanes et Accise de la GRC, responsable de l'Initiative de lutte anticontrabande, est de faire respecter les lois (1) au Canada et le long de la frontière canado-américaine régissant la circulation internationale des marchandises prohibées, contrôlées, taxables ou passibles de droits de douanes; (2) concernant la fabrication, la distribution ou la possession de produits de contrebande dont le tabac et l'alcool; (3) concernant le trafic illicite des marchandises d'intérêt stratégique et des produits de haute technologie; et de faire respecter (4) les lois ou règlements qui imposent des contrôles non tarifaires sur la circulation internationale des biens.

RÉSEAU DE CONTREBANDE DE HASCHICH DÉMANTELÉ

En 1996, le groupe des PC de Montréal a arrêté sept personnes pour importation de haschich, après une enquête de six mois. On a saisi pour près de 1 300 000 \$ en biens, dont quatre avions, deux véhicules et ultérieurement, des comptes de banque en Suisse. L'opération a perturbé un important réseau international de contrebande de drogues, qui aurait fourni le quart du

En 1996-1997, approximativement 27 pourcent de l'appui gouvernemental de 66 300 000 \$ à l'Initiative de lutte anticontrabande a été attribué aux groupes IPC. La valeur globale des saisies est passée à 73 300 000 \$ en 1996. Ces saisies englobaient :

- 35 000 000 \$ en produits du tabac;
- 11 800 000 \$ en alcool ;
- 4 300 000 \$ en bijoux;
- 11 500 000 \$ en drogues;
- 3 200 000 en moyens de transport;
- 7 500 000 \$ en autres marchandises.

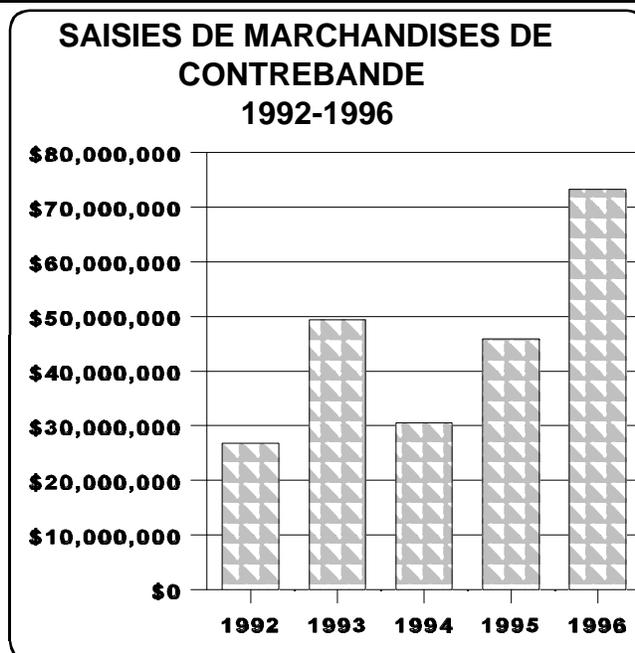


Découlant de ces activités :

- 4142 accusations ont été déposées;
- 20 200 000 \$ en amendes ont été perçues;
- près de 700 000 \$ en recettes ont été perçues;
- et pour 21 900 000 \$ de renvois ont été effectués vers d'autres services de police canadiens et étrangers, à des fins d'enquête.

La valeur totale des saisies, soit 73 300 000 \$, représente *une hausse de 60 pourcent* par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle on avait saisi pour 45 900 000 \$ de marchandises de contrebande. Cet investissement dans la répression des infractions en matière de douanes et d'accise représente un avantage financier pour les Canadiens, en sus des avantages de la circulation légale des marchandises à la frontière (par ex. une hausse des recettes fiscales.)

Des partenariats établis avec d'autres agences et la compétence acquise en matière d'enquête donnent des résultats positifs. Le Canada parvient à réduire la criminalité transnationale, sans avoir éliminé le problème. Les liens de la criminalité transnationale avec d'autres activités criminelles soulignent l'importance d'une forte répression des introductions illégales au Canada.



LES ACTIVITÉS DE LUTTE ANTICONTREBANDE DE LA GRC ONT DONNÉ DES RÉSULTATS POSITIFS, DONT UNE HAUSSE DES RECETTES FISCALES :

- *une hausse des ventes d'alcool au pays de plus de 100 000 000 \$ par la Régie des alcools de l'Ontario*
- *une hausse des ventes d'alcool d'environ 50 pourcent au sud du Manitoba, avec recettes fiscales supplémentaires de 650 000 \$*
- *une réduction des deux-tiers environ de la quantité de tabac et d'alcool exportés depuis St-Pierre et Miquelon à Terre-Neuve*

1.3 Réponse aux occasions de lutter contre le crime transnational, démontrée par les tendances dans les introductions illégales organisées au Canada, les organisations de passage clandestin d'étrangers, les fournisseurs de documents de voyage contrefaits et les



Réalisations : Le passage clandestin des migrants est une entreprise rapportant des millions de dollars par année dans l'économie globale, le Canada étant une destination de choix pour nombre des quelque 125 millions de migrants à travers le monde. Par conséquent, le crime organisé s'est intéressé à ce marché illicite et utilise des documents de voyage frauduleux et des immigrants illégaux très vulnérables pour faire fructifier ses propres activités criminelles, comme le trafic de la drogue, l'extorsion, la prostitution et le recyclage de l'argent. Le passage clandestin d'étrangers suit maintenant les routes de la contrebande d'autres marchandises illégales, comme le tabac et l'alcool. D'après les renseignements criminels et les informations obtenus sur le passage clandestin de migrants, les groupes impliqués jusqu'ici dans la contrebande de marchandises, comme ceux du corridor de Cornwall (Ontario), s'adonnent de plus en plus souvent au passage clandestin de migrants, en raison des profits élevés qu'ils en tirent et de l'absence perçue de risques. On peut avancer en toute sécurité que le passage clandestin de migrants en général continuera sa montée en flèche partout dans le monde et aura donc un effet sur toutes les régions du Canada.

- LES PARTENARIATS PORTENT FRUITS**
- *avec l'aide de partenaires nationaux et internationaux, un groupe de la GRC de Bowmanville en Ontario a arrêté 18 personnes à la suite du démantèlement d'une vaste organisation perfectionnée de passage clandestin de migrants; ce groupe aurait introduit 20 migrants illégaux par mois.*
 - *de concert avec les autorités internationales, le même groupe de la GRC a prévenu l'introduction illégale au Canada de 196 ressortissants chinois, en empêchant leur navire de pénétrer dans les eaux canadiennes.*

Le programme des Questions d'immigration et de passeport a donc continué de se concentrer en 1996 sur la lutte aux introductions illégales au Canada. Ses membres ont collaboré plus étroitement avec de nouveaux partenaires et intervenants (par ex. Citoyenneté et Immigration Canada, organismes d'application de la loi, secteur privé, groupes minoritaires) pour combattre le crime transnational. Ces partenaires ont enquêté sur 805 cas de passage clandestin organisé de migrants illégaux au Canada en 1996, comparativement à 683 cas en 1995.

D'après une estimation des coûts pour les contribuables de l'immigration illégale, la Section des questions d'immigration et de passeport de la GRC à Calgary aurait théoriquement fait économiser aux contribuables canadiens 5 400 000 \$ en 1996, en retrouvant, à l'issue d'une enquête internationale, 40 visas disparus qui avaient été expédiés par le courrier par le Haut-commissariat du Canada au Pakistan.

L'introduction au Canada de migrants illégaux est coûteuse, tant pour le migrant que pour le contribuable canadien. Selon une estimation, le coût moyen pour les Canadiens d'un migrant



illégal, qui pourrait devenir en bout de ligne un réfugié légitime, s'élèverait à 45 000 \$ par personne par année, jusqu'à concurrence de trois ans.

Démantèlement d'une firme de conseillers en immigration corrompus

En novembre 1996, une enquête de deux ans par la GRC à Milton (Ontario), menée de concert avec le Corps de police de la communauté urbaine de Toronto ainsi que Citoyenneté et Immigration Canada, s'est soldée par le dépôt d'accusations criminelles contre 13 personnes, perturbant ainsi les activités criminelles de Shelton World Wide Immigration Services qui, avec des bureaux partout dans le monde, organisait le passage clandestin de milliers d'immigrants illégaux au Canada, à l'aide de documents frauduleux. Pendant l'enquête, un agent clandestin de la GRC a reçu plus de 230 000 \$ US pour obtenir des visas canadiens d'étudiants, de visiteurs et de résident permanent; on a aussi saisi pour 300 000 \$ US en espèces.

1.4 Amélioration de la riposte de la police face au crime organisé : *démontrée par des enquêtes sur le crime organisé se soldant par des poursuites et par l'établissement de partenariats avec d'autres organismes engagés dans la lutte contre le crime organisé.*

Réalisations : L'un des principaux défis de la lutte contre le crime organisé est d'évaluer l'ampleur et la valeur monétaire de ces entreprises criminelles et leur effet plus vaste sur la société. À cette fin, la GRC échange avec d'autres organismes d'application de la loi, grâce au Service canadien de renseignements criminels (SCRC), des renseignements criminels de qualité supérieure sur le crime organisé. Ce partage a permis plusieurs poursuites importantes et l'élaboration de la stratégie nationale sur les bandes de motards hors-la-loi, une riposte coordonnée de la police pour contrôler la randonnée pancanadienne des Hell's Angels et la mise au point préliminaire de la stratégie nationale sur les enfants maltraités et exploités sexuellement.

La GRC a participé activement à des opérations policières conjuguées avec des autorités fédérales, provinciales, municipales et étrangères et avec le secteur privé. On peut citer l'exemple du groupe de travail régional de Cornwall, qui se

Échec d'un complot d'importation illégale de marchandises :

Très active en 1996-1997, la Section des douanes et de l'accise de la GRC à Montréal a clos une enquête de deux ans (au début de 1997) sur une organisation criminelle active dans les régions de Joliette et de Repentigny, au Québec, qui comptait en vue d'importer illégalement pour 500 000 \$ de cigarettes, de tabac et d'alcool.



compose de la Police provinciale de l'Ontario, du Service de police de Cornwall, de Revenu Canada Douanes et de la GRC. Un autre exemple est celui de la Section des douanes et de l'accise de Valleyfield qui, avec l'aide de la patrouille frontalière des États-Unis, de la Police de l'État de New York, du Service des douanes des États-Unis et du groupe de travail régional de Cornwall, est parvenue à faire échec à un réseau de contrebande situé à Racquette Point, Rooseveltown (État de New York). Dans le cadre du Projet Cambiste, sept personnes ont été arrêtées pour commerce illégal de produits du tabac, de cigarettes et d'alcool.

1.5 Contribution à une baisse de la consommation de drogues illicites, démontrée par des tendances dans la valeur des drogues saisies; le nombre d'enquêtes ou d'arrestations liées aux drogues et dans la participation aux programmes de sensibilisation et d'éducation.

Réalisations : La valeur totale dans la rue des drogues saisies en 1996 s'élevait à 883 500 000 \$. Cette somme représente une légère baisse par rapport à 1995, le total étant alors de 896 000 000 \$. Le nombre de dossiers liés aux drogues est également passé de 36 384 en 1995 à 35 570 en 1996 ((le Rapport sur le rendement de l'an dernier ne fournissait que le nombre de dossiers actifs en cours d'enquête). On a classé 67 pourcent des affaires réelles en 1996, la plupart par des arrestations avec dépôt d'accusations.

Même si les saisies de drogues sont l'un des instruments de mesure du rendement, ils n'indiquent pas toujours la réussite totale des enquêtes. Dans certains cas, des cibles d'échelon supérieur sont poursuivies pour des infractions graves en matière de drogues, fondées sur des achats clandestins de quantités de drogues de beaucoup inférieures au minimum que l'individu ou l'organisation criminelle peut trafiquer ou importer. Il arrive souvent que l'ampleur de l'enquête soit déterminée par le budget du service. Une importante saisie de drogues peut également ne pas s'accompagner d'accusations.

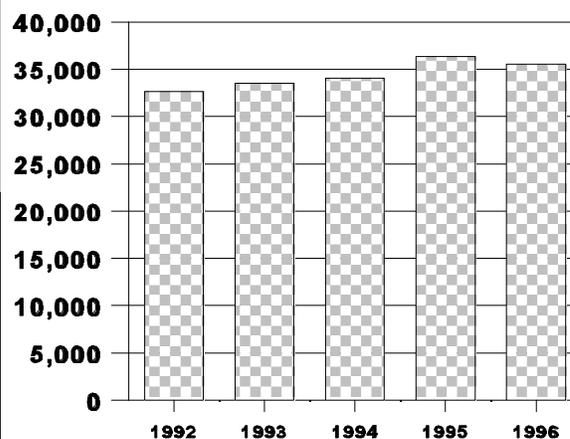
Un autre facteur qui influe sur les résultats d'une année à l'autre est la durée des enquêtes, qui se

LÉGÈRE BAISSÉ DES SAISIÉS DE DROGUES

Saisies en 1996 :

- pour 115 000 000 \$ d'héroïne
- pour 461 500 000 \$ de cocaïne
- pour 301 000 000 \$ de cannabis
- pour 3 000 000 \$ en autres drogues

ACCUSATIONS - DROGUES - FÉDÉRAL 1992-1996



poursuivent souvent sur plusieurs années, de sorte que les saisies effectuées à la fin d'une enquête seront signalées l'année suivante.

Le nombre de participants aux programmes de sensibilisation aux drogues dans les communautés a continué d'augmenter dans tout le pays (par ex. Contribution de la police à l'éducation communautaire; «Kids and Cops»), en particulier à l'issue de partenariats établis avec les organismes de la localité en vue de l'offre de ces programmes. On pourra peut-être fournir, dans les rapports ultérieurs sur le rendement, des données sur le nombre de participants à ces programmes.

Succès remportés par le programme de dépistage des véhicules contrebandiers en 1996-1997

Conformément à ce programme qui gagne en popularité, 600 policiers ont été entraînés à reconnaître les indices et les profils de personnes louches pouvant signaler une activité criminelle. Les progrès se traduisent par une hausse des saisies conformément au programme en 1996-1997 de :

- | | |
|---------------------------|---|
| ➤ 2 387 705 \$CAN | ➤ 53 onces de cocaïne |
| ➤ 50 000 \$US | ➤ 44 onces de hashchich/
hashchich liquide |
| ➤ 256 lbs de
marihuana | ➤ 7 390 cartouches de
cigarettes |

La valeur totale des drogues saisies grâce à ce programme en 1996-1997 était de plus de 1 900 000 \$

1.6 Contribution à une réduction des délits économiques, démontrée par les tendances dans les enquêtes fructueuses et les arrestations relatives à la criminalité en col blanc, notamment criminalité des entreprises, corruption, fraudes par télémarketing et en valeurs mobilières et manipulation du marché boursier.

Réalisations : Quand la technologie ouvre de nouveaux horizons, elle ouvre également la porte à des activités criminelles, comme celles liées aux délits informatiques, à la fraude dans les télécommunications, au faux monnayage et à la contrefaçon des cartes de crédit et de débit. À titre d'exemple, les fraudes relatives aux cartes de paiement auraient entraîné des pertes de 73 000 000 \$ en 1996. En réponse, le programme de la Police économique de la GRC a adopté une approche proactive et a amorcé des stratégies de prévention visant à

COMME LES TENDANCES CHANGENT VITE!

Grâce à une répression efficace en 1995-1996 visant la fabrication de fausse monnaie américaine au Canada, le nombre de faux billets américains circulant au Canada a diminué de façon marquée. Au cours des deux dernières années, le nombre des faux billets canadiens circulant au Canada est passée de 55 858 à 88 447. On a donc amorcé une entreprise conjointe avec la Banque du Canada, afin de mettre au point une base de données policières nationale pour mieux régler le problème.



sensibiliser le public, à éduquer ses pairs et contreparties et à faire une répression active dans les domaines où le besoin était le plus pressant. Consécutivement, le nombre de cas de cartes contrefaites, qui représentaient le tiers de toutes les fraudes relatives aux cartes de paiement en 1995-1996, est passé à 27 pourcent en 1996-1997, grâce à des partenariats efficaces avec les émetteurs de cartes, des mesures de répression actives et une amélioration des dispositifs de sécurité.

Dans nos efforts permanents de lutte aux fraudes commerciales et en valeurs mobilières, la GRC a parrainé : les projets suivants ou y a participé le séminaire sur la fraude dans l'interurbain, le groupe de travail international sur la fraude par télémarketing et le comité d'éducation sur le télémarketing frauduleux. Des partenariats stratégiques ont également permis la création du Bureau des fraudes en valeurs mobilières (composé de membres du groupe du marché boursier de Vancouver, de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et du bureau du Procureur général de la province); le système MICA (Market Integrity through Computer Analysis) (un progiciel de surveillance de transactions boursières précises, mis au point par l'industrie privée, les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et les bourses); et un mode alternatif de résolution des conflits pour régler les conflits entre les maisons de courtage.

WWW.RCMP

La page d'accueil Internet de la GRC sur la prévention du crime économique a été créée en 1996. On y trouve des renseignements sur divers sujets, mais le site le plus populaire est la page des «escroqueries récentes». Elle contient des données sur les fraudes les plus récentes par télémarketing et contre les consommateurs et les entreprises; les internautes y ont accès en moyenne 900 fois par mois.

1.7 Amélioration de la qualité des renseignements criminels, démontrée par la satisfaction des principaux partenaires et clients du Programme de renseignements criminels de la GRC.

Réalisations : Des opérations policières conjuguées, qui établissent des partenariats de travail avec des services de police municipaux et provinciaux, ont facilité une attaque coordonnée contre les bandes de motards du Québec. Les renseignements et l'expertise acquis ont aidé les services de police d'autres provinces à empêcher que des bandes de motards ne s'implantent dans leur secteur.

DÉPORTATION D'UN MEMBRE DE L'HEZBOLLAH

De concert avec les organismes d'application de la loi canadiens et américains, la Direction des renseignements criminels a joué un rôle clé dans l'appréhension et la déportation éventuelle d'un membre de l'Hezbollah saoudienne lié à l'explosion en juin 1996 d'une caserne de l'armée américaine en Arabie saoudite.



L'Initiative conjuguée anticontrebande s'est concentrée sur la région de Cornwall (Ontario) en 1996 et, de concert avec les fonctionnaires des douanes et de l'immigration du Canada et des États-Unis et d'autres fonctionnaires, elle a contribué à une réduction de la contrebande d'alcool, de drogues, d'armes à feu, de produits du tabac et du passage clandestin de personnes à la frontière.

Pour améliorer les indicateurs des résultats escomptés à l'avenir, des sondages officiels et officieux ont été effectués auprès des principaux partenaires et clients sur leur satisfaction concernant le Programme des renseignements criminels.

1.8 Une amélioration des services de protection et de sécurité de la GRC, démontrée par d'excellents états de service quant à la protection des dignitaires et fonctionnaires étrangers en visite au Canada, du Premier ministre, de certains dignitaires du gouvernement et des aéroports canadiens dont la GRC assume la responsabilité.

Réalisations : En 1996-1997, toutes les PDM étrangères en visite au Canada par affaires, et dont la protection relevait de la GRC, sont arrivées au Canada et en sont parties en toute sécurité. De même, toutes les missions étrangères au Canada et certains hauts fonctionnaires canadiens ont passé une année en toute quiétude sous la protection de la GRC.

PDM ÉTRANGÈRES PROTÉGÉES : En 1996-1997, les services de protection de la GRC ont assuré la protection de la visite du président des É-U, de la conférence du G-7 à Halifax (Nouvelle-Écosse), de l'élection fédérale et de la visite de la Reine et plusieurs lettres en dossier témoignent de la satisfaction des clients concernés .

La GRC a assuré la protection du Premier ministre et de sa famille en 1996-1997. Pour protéger les résidences officielles du Premier ministre contre toute atteinte à la sécurité, on a réaménagé la structure de protection et amélioré le système de sécurité par l'addition de dispositifs électroniques et matériels à la fine pointe. L'effectif du peloton de protection du Premier ministre a été augmenté et tout le personnel a reçu une formation propre à son rôle en matière de protection de PDM.

Les préparatifs en vue de la privatisation des aéroports canadiens ont commencé en 1996-1997. Le gouvernement pourrait ainsi transférer la responsabilité du financement de la sécurité des aéroports directement aux autorités portuaires respectives, ainsi que la capacité d'acquérir les services de leur corps policier local.



1.9 Efficacité des liaisons internationales, de l'activité outremer et du programme d'Interpol, démontrée par une meilleure collaboration internationale avec les services de police et les gouvernements étrangers et une participation accrue des services de police canadiens au programme d'Interpol.

Réalisations : On a maintenu en 1996-1997 31 postes d'agents de liaison dans 23 missions, dans 20 pays, et on a décidé d'ouvrir un nouveau bureau de liaison à Moscou l'an prochain, qui sera doté au moyen d'une ré-affectation. Ces missions ont fait face très efficacement à la fréquence accrue des activités criminelles transnationales et aux enquêtes connexes sur les produits de la criminalité, en particulier lorsque des opérations nationales d'envergure se transforment en enquêtes multinationales.

INTERVENTION OPPORTUNE DES AGENTS DE LIAISON

Au milieu de 1996, les agents de liaison de la GRC à Paris et Rome ont collaboré avec un agent des Questions d'immigration et de passeport de la GRC à Halifax, un agent de Citoyenneté et Immigration Canada et un agent des Services d'immigration des É-U en poste à Rome, afin de prévenir le départ de la côte ouest-africaine d'un navire soupçonné de servir à des activités d'immigration illégales. Leur intervention opportune s'est soldée par le retour subséquent du navire en Inde.

1.10 Gains d'efficience dans les activités de répression dans les ministères fédéraux démontrée par un regroupement et une coordination de l'application des lois pénales fédérales par la GRC.

Réalisations : Cette initiative, qui découle de l'Examen des programmes I, vise à réaliser des économies et des gains d'efficience, tout en maintenant ou améliorant l'efficacité, en regroupant l'application des lois fédérales au sein de la GRC. On a effectué en 1996-1997 une étude de Patrimoine Canada (Parcs Canada) qui a permis de renforcer les partenariats et l'entente entre les deux organisations en matière d'application de la loi, même si l'étude n'a pas abouti à un regroupement. On a aussi effectué une étude de l'application des lois fédérales de Citoyenneté et Immigration Canada et les recommandations seront formulées en 1997-1998.



2. Services de police contractuelle :

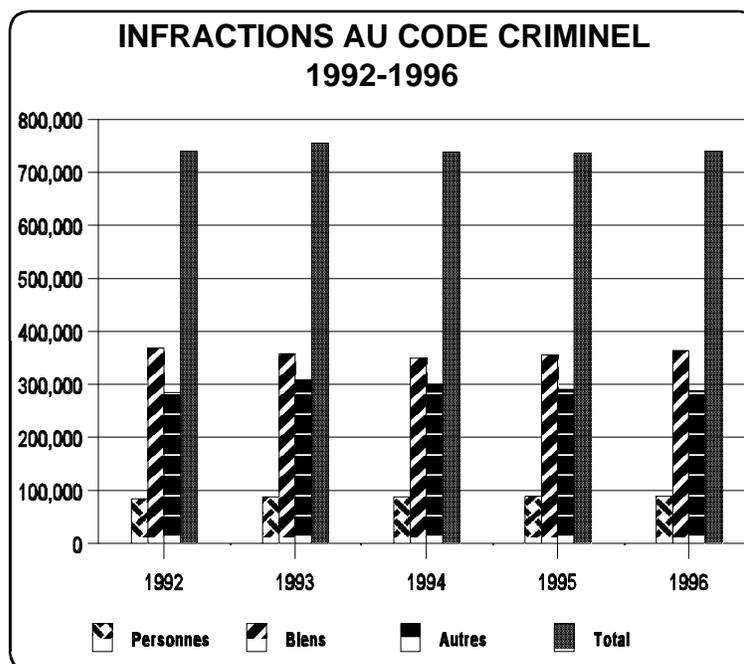
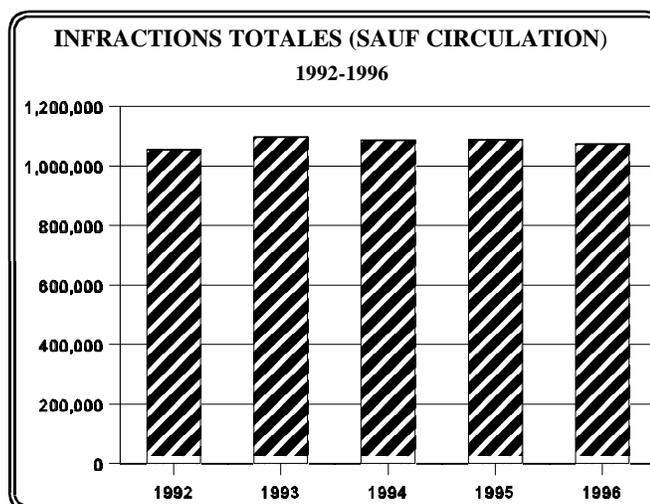
- **Objectif de la GRC :** *La sécurité des foyers et des collectivités*
- **Priorités stratégiques des Services de police contractuelle :** *Offrir aux Canadiens des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités; une protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile et des alternatives au système de justice pénale traditionnel pour les peuples autochtones*

La GRC a adopté la police communautaire comme moyen d'assumer ses responsabilités pour atteindre notre priorité, soit assurer *la sécurité des foyers et des collectivités*. En tant que nouveau moyen opérationnel et organisationnel d'aborder l'offre de services de police de qualité, la police communautaire a changé la culture de la GRC, en encourageant ses membres à réfléchir à des moyens proactifs de régler et de prévenir les problèmes de criminalité. Ce style de service de police est maintenant pratiqué couramment et ne constitue plus un programme complémentaire. Le principal effet se fait peut-être cependant sentir en coulisse, dans la façon dont la police communautaire a engagé chaque membre, dans chaque activité entreprise et en partenariat avec les communautés protégées, à offrir des services de qualité aux clients et intervenants. Tout ce que nous faisons maintenant, en particulier dans le secteur d'activité de la police contractuelle, met l'accent sur la consultation du client, les partenariats avec les communautés et les organismes locaux, l'habilitation au niveau de la prestation des services et la mobilisation de toutes les ressources disponibles pour compléter le rôle de la police. Tirant des leçons des projets pilotes et des meilleures pratiques de police communautaire, le rôle de la police continue de changer et d'améliorer la qualité des services qu'ils offrent.

2.1 Contribution à la baisse continue du taux de criminalité global *démontrée par les tendances dans les statistiques de la police sur les taux de criminalité, dans la répression des infractions au Code criminel; l'efficacité des programmes de prévention du crime et des projets de police communautaire.*



Réalisations : Comme on peut le constater dans le tableau à droite, le nombre total d'infractions réelles réglées par la GRC (*Code criminel*, lois fédérales, provinciales, ordonnances territoriales et règlements municipaux, hormis les infractions relatives à la circulation) est resté relativement stable de 1992 à 1996. On peut toutefois constater une légère baisse à partir de 1993, même si les chiffres de 1996 (1 072 505) sont plus élevés qu'en 1992 (1 055 292). Les résultats de la répression par la GRC des infractions au *Code criminel* et aux lois fédérales sont décrits brièvement ci-dessous. Même si les infractions aux lois provinciales ou territoriales et aux règlements municipaux ne sont pas décrites par manque d'espace, la catégorie générale d'infractions provinciales est restée stable (à 44 709 en 1996), les infractions aux lois sur l'alcool affichant une tendance générale à la baisse au cours des cinq dernières années (baisse d'environ 8000 entre 1995 et 1996). Globalement, la portée et le nombre de lois, d'ordonnances et de règlements appliqués par la GRC démontrent clairement la diversité et la complexité du quotidien d'un policier de la GRC.



Les infractions au Code criminel sont signalées dans trois catégories : «personnes» (appelée couramment *crimes de violence*, dont homicides, voies de fait, agressions sexuelles et enlèvements), *biens* (introductions par effraction, vols, fraudes, etc.) et *autres*. La tendance à baissé dans les infractions au *Code criminel* est conforme à une diminution nationale du taux de criminalité global en 1995 et 1996, signalée par le Centre canadien de la statistique juridique.



Comme on peut le voir dans la deuxième colonne les infractions aux *biens* et *autres* représentent 90 pourcent du total, alors que les crimes de violence ou infractions contre les *personnes* représentent de manière constante de 11 à 12 pourcent du total.

Comme on l' a mentionné plus tôt, les taux d'affaires classées indiquent mal le rendement complexe de la police. Il n'est cependant pas surprenant, compte tenu de la vaste gamme de crimes et de renseignements connexes, que les taux d'affaires classées varient considérablement d'une catégorie à l'autre, les taux de crimes de violence étant les plus élevés, à près de 90 pourcent pour les homicides et presque 80 pourcent pour les voies de fait et agressions sexuelles. Compte tenu de la priorité accordée aux crimes de violence et à la criminalité juvénile et de la nature du crime et des preuves et renseignements disponibles, les taux d'affaires classées relatifs aux infractions aux biens sont comparativement moins élevés, par ex. juste en-deçà de 40 pourcent pour les vols, de 50 à 60 pourcent pour d'autres types de fraudes et de moins de 10 pourcent pour les vols de bicyclettes. Naturellement, les infractions aux biens commises par des étrangers sont le genre de crimes le moins susceptible d'être réglés.

L'élucidation des crimes à priorité élevée est souvent attribuée à des programmes de prévention du crime efficaces et aux initiatives de police communautaire. Un bon exemple de pareille initiative est celle mise en oeuvre par le Détachement de la GRC de Williams Lake (Colombie-Britannique), pour venir à bout d'un problème local de vols d'auto. Le Détachement a établi un partenariat avec la Société d'assurance de la Colombie-Britannique, la ville de Williams Lake, l'Association des concessionnaires d'autos, les cinq conseils des bandes des Premières nations et des groupes locaux de citoyens. Certaines stratégies pour régler le problème ont été mises au point et en oeuvre et ont entraîné une réduction de 55 pourcent du nombre de vols d'autos signalés en 1996 et une baisse continue en 1997.

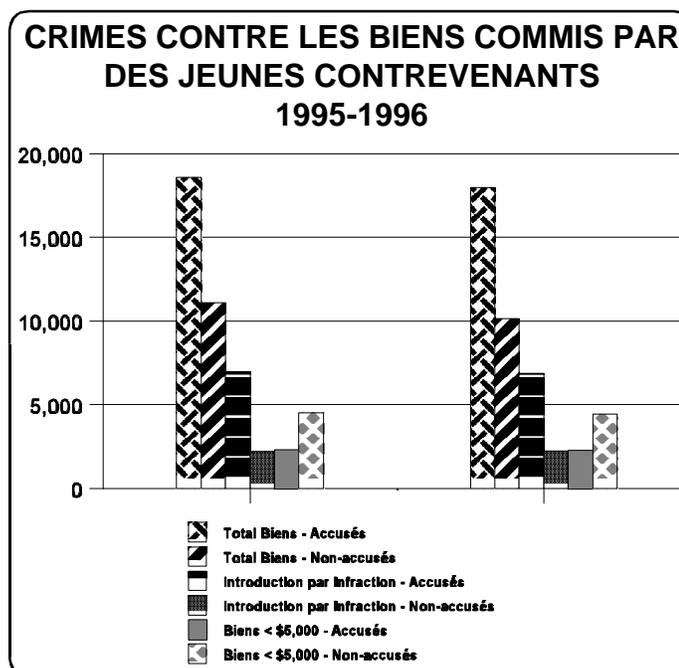
En plus d'appliquer le *Code criminel*, les policiers de la GRC appliquent aussi *les lois fédérales*, représentées par les catégories *drogues* et *générales*. Les infractions en matière de drogues sont celles de possession, d'importation et de trafic de stupéfiants (par ex. héroïne, cocaïne), celles relatives aux drogues d'usage restreint (par ex. LSD, MDA) et aux drogues contrôlées (par ex. méthamphétamine, amphétamine, barbituriques). Même si les infractions en matière de drogues ont augmenté de 1992 à 1996, elles ont baissé légèrement au cours de l'année dernière à 35 570, tout en augmentant le taux d'affaires classées à 67 pourcent. La catégorie Générales, qui englobe tout depuis la *Loi sur l'immigration* à la *Loi sur la généalogie des animaux* (les lois dont l'application relève de la GRC figurent à la p. 57) a fluctué au cours de la période de cinq ans se terminant en 1996, avec une baisse de 15 pourcent entre 1995 et 1996, à 60 578 infractions.



2.2 Contribution à une réduction des crimes de violence, de la criminalité juvénile et de la victimisation, démontrée par les statistiques policières sur les taux de criminalité; les tendances dans la répression des infractions au *Code criminel*; les sondages de la police et des communautés auprès des victimes; les partenariats avec d'autres organismes engagés dans la réduction des crimes de violence; les programmes de déjudiciarisation et autres; et l'utilisation accrue du SALCV (Système d'analyse des liens entre les crimes de violence) par les services de police pour élucider les crimes de violence.

Réalisations : Les médias ont fait grand cas de l'ampleur et de la gravité de la criminalité, en particulier des crimes de violence et de la crainte conséquente qu'ils engendrent. En particulier, on s'est beaucoup inquiété en 1996-1997 de la criminalité juvénile, des lacunes perçues de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et de la nécessité d'être plus fermes à l'égard des jeunes contrevenants. Le nombre global de crimes de violence (à l'exclusion des vols) continue de diminuer.

Le nombre d'accusations d'infractions au *Code criminel* (à l'exclusion de celles relatives à la circulation) portées contre des adultes et des jeunes contrevenants a diminué graduellement depuis 1991, d'environ huit pourcent et 15 % respectivement, à 83 566 et 29 693 chacun en 1996 (Nota : ces statistiques renvoient aux jeunes *accusés ou non accusés* plutôt qu'aux crimes signalés à la police). Avec 22 769 jeunes *non accusés* en 1996 (une baisse de cinq pourcent par rapport à 1995), on utilise maintenant une foule d'alternatives aux mesures de justice pénale traditionnelles. Même si le nombre total de jeunes contrevenants accusés de crimes de violence indique une très légère augmentation en 1996 par rapport à 1995, 85 pourcent de toutes ces accusations en 1996 concernaient des adultes. Sur les 271 personnes accusées d'homicides en 1996, y compris de tentatives de meurtre, seulement 36 étaient des jeunes contrevenants.



Les accusations de vols portées contre des jeunes contrevenants, qui ont augmenté de façon marquée entre 1991 et 1995, sont restées stationnaires en 1996 (à 530), alors que les accusations portées contre des adultes ont augmenté de 24 pourcent, passant de 807 à 997 entre 1995 et 1996. Les accusations totales, dans toutes les catégories de voies de fait, ont baissé de façon fractionnaire concernant les adultes en 1996, continuant la tendance à la baisse depuis 1994, alors que les accusations de voies de fait portées contre des jeunes contrevenants sont restées essentiellement au même niveau depuis 1993. La proportion d'infractions mineures (appelées Voies de fait Niveau I) commises par des jeunes augmente toutefois.

PARTENARIAT GRC-SCOUTS CANADA : PROGRAMME D'ORIENTATION DES VENTURERS
Ce programme est conçu pour permettre à la police d'aider les communautés à accroître leur sécurité en se concentrant sur l'éducation et la participation des jeunes aux opérations policières et en établissant une confiance réciproque. Les jeunes qui participent aux programmes d'orientation des venturers de la GRC constituent de bons exemples et des modèles de rôle pour les autres enfants de la communauté. Plus de 30 communautés ont maintenant des compagnies de venturers de la GRC, toutes fondées sur l'engagement volontaire des employés de la GRC et d'autres citoyens dans les communautés et mettant à contribution des centaines de jeunes adolescents et adolescentes.

Les Services de police contractuelle ont continué de mettre l'accent sur les services aux victimes, en aidant à mettre sur pied des bureaux de services communautaires ou aux victimes (dans de nombreux cas au moyen des fonds limités mis à la disposition des communautés par le biais de la Fondation de la police montée), en appliquant les lignes directrices provinciales sur la «tolérance zéro» dans les cas de voies de fait contre les conjoints, en établissant des partenariats et en incorporant des protocoles avec d'autres organismes sociaux s'occupant d'enquêtes délicates (par ex. abus sexuels d'enfants) et en utilisant des méthodes de règlement des problèmes originales au sein des communautés à risques élevés. Ces activités visaient à rompre le cercle de la violence familiale.

Dans ses efforts permanents pour réduire la criminalité juvénile en 1996-1997, la GRC a consulté les gouvernements, les organismes locaux et les communautés elles-mêmes afin de déterminer les causes sociales de la criminalité, de façon à élaborer des stratégies communes et rentables. Il en découle des stratégies de communication, de mise en marché et d'éducation, afin de promouvoir la prestation des services aux jeunes. On continue d'explorer les options au niveau des peines, comme les conférences de groupes familiaux et la déjudiciarisation pour les jeunes, comme moyens de réduire l'effet du système de justice officiel sur les jeunes à risques.

Un autre exemple des efforts en vue de régler le problème de la criminalité juvénile est la participation de la GRC à certains projets comme le programme d'orientation des venturers en



partenariat avec la GRC et Scouts Canada (voir encadré) et le comité consultatif du Commissaire sur les jeunes. Ce comité a tenu sa deuxième rencontre annuelle en février 1996, à laquelle ont participé 133 jeunes de partout au Canada. Ils ont discuté de problèmes policiers et communautaires les concernant et ont formulé un certain nombre de recommandations clés. Les jeunes ont louangé les efforts déployés par les membres de la GRC dans divers programmes de liaison avec les écoles et les stratégies visant à établir des relations avec la police, mais ont décrit ces programmes comme «étant sporadiques au mieux». On a ensuite demandé aux divisions de la GRC de trouver des moyens d'ouvrir ces voies de communication, de rendre les policiers plus accessibles aux jeunes dans des endroits informels et d'étudier la possibilité de créer d'autres sites Web sur Internet pour communiquer directement avec les jeunes.

Le système SALCV (Système d'analyse des liens entre crimes de violence) est un système conçu par la GRC de dossiers automatisés, qui comble le fossé entre les systèmes maintenus par les services de police participant et qui permet le partage de données sur les contrevenants sériels ou violents. Ce système peut saisir, réunir et comparer certains types de crimes, identifier les liens pertinents et aider les enquêteurs d'un océan à l'autre à cerner les similitudes et les modes opératoires louches. En mars 1997, quelque 20 000 affaires avaient été inscrites au SALCV par l'intermédiaire de 41 sites d'entrée des données dans tout le pays. Notre défi consiste toutefois à maintenir l'intégrité du système en y ajoutant des ressources supplémentaires au besoin. Un autre indicateur du succès remporté par le système est l'intérêt que manifeste la communauté policière internationale pour le SALCV, qui a été adopté dans sept pays.

2.3 Contribution à la réduction des accidents de la circulation entraînant des blessures graves ou des décès et des dommages aux biens, démontrée par les tendances dans les données statistiques sur les accidents de la circulation et (selon le cas) les dossiers des hôpitaux et les réclamations d'assurance.

Réalisations : L'application des règlements de la circulation, une fonction d'apparence anodine, est souvent l'occasion au cours de laquelle le citoyen ordinaire a des rapports avec la police. Cette responsabilité facilite également toutefois la libre circulation des personnes, des véhicules et des marchandises, et augmente leurs chances d'arriver à destination en toute sécurité.

LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS À LA CIRCULATION ACCROÎT LA SÉCURITÉ
Au nombre des problèmes d'accidents de la circulation traités par les unités de patrouille des autoroutes, notamment de Terrace et de Williams Lake (Colombie-Britannique), figurait celui des grumiers surchargés qui circulaient sur les autoroutes locales. Des partenariats ont été établis pour contrôler les restrictions sur le poids maximum des camions. On a pu ainsi réduire le nombre total de grumiers surchargés sur les routes de 83 pourcent à 20 pourcent, ce qui a aussi réduit le nombre d'accidents de la circulation et de plaintes concernant



Fait intéressant, le nombre total d'infractions liées à la circulation a diminué constamment depuis 1991.

Comme on peut le constater dans le tableau sur la *répression des infractions à la circulation*, la catégorie Collisions et Circulation (qui englobe les infractions à la circulation prévues au *Code criminel*) et le *total* qui ajoute une catégorie «personnes», ont diminué constamment depuis 1992. Cette diminution peut être attribuable à divers facteurs, comme une éducation plus efficace du public, des programmes de conduite sécuritaire et des initiatives de la GRC. On peut citer les exemples

suivants de certains programmes novateurs conçus pour réduire les infractions à la circulation dans les provinces à contrat de la GRC :

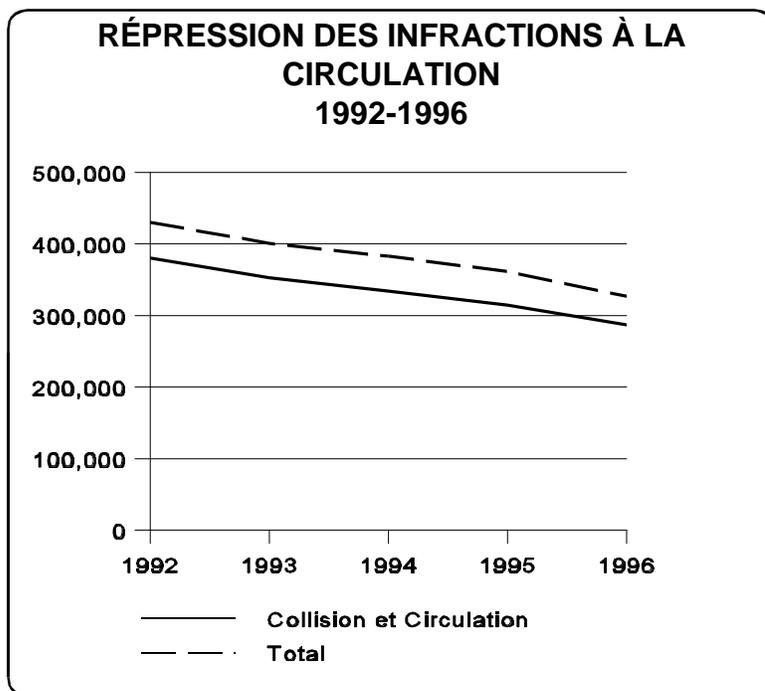
- le Programme d'application sélectif -circulation (PAS), qui visait des contrôles routiers des cas d'ivresse au volant et de port de la ceinture de sécurité;
- les patrouilles de la GRC en motos marines dans le secteur riverain de Windsor (Nouvelle-Écosse) en partenariat avec un concessionnaire Bombardier local.

En outre, le nombre de personnes tuées et blessées dans des accidents de la circulation traités par la GRC a également diminué de façon marquée :

- les décès ont diminué de 145 entre 1992 et 1996, pour atteindre 1091
- les blessés ont diminué de 9146 pour atteindre 39 201 en 1996.

Ont également contribué à cette baisse la plus grande sécurité des automobiles, les coussins gonflables et le port accru de la ceinture de sécurité. Par conséquent, la réduction des collisions a entraîné une réduction similaire de la valeur des dommages aux biens.

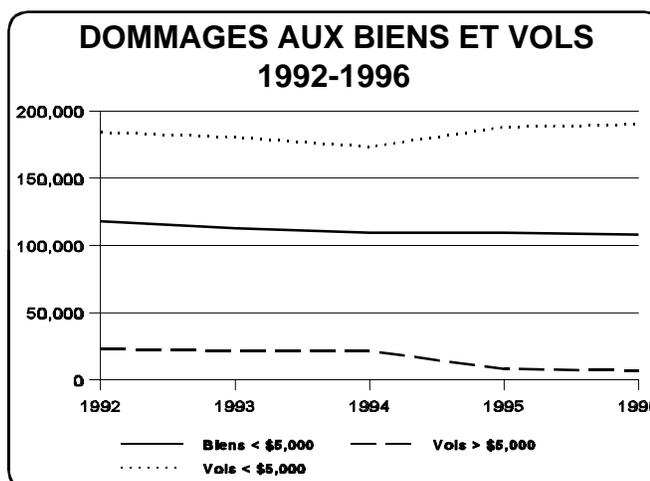
Même si le nombre d'infractions pour conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur a augmenté légèrement en 1996, le nombre de cas de personnes ivres au volant dont le taux d'alcoolémie était supérieur à 80 mg a continué de baisser depuis 1992.



2.4 Contribution à une réduction des dommages aux biens découlant de vols ou de vandalisme, démontrée par des tendances dans les données statistiques sur la criminalité, et, selon le cas, sur les réclamations d'assurance.

Réalisations : L'effet des modifications au *Code criminel* (la limite des «vols ne dépassant pas» et «vols dépassant» et des «méfaits ne dépassant pas» et «méfaits dépassant» est passée de 1000 \$ à 5000 \$) ressort nettement des données statistiques suivantes . Les taux d'affaires classées dans les deux domaines ont augmenté de façon marquée, par ex. les vols ne dépassant pas 5000 \$ (vols à l'étalage, vols mineurs, etc) sont revenus aux niveaux de 1991 en raison de l'augmentation de la limite monétaire de ces vols, comme on pouvait s'y attendre.

Les dommages aux biens ne dépassant pas 5000 \$ (1000 \$ avant 1995) - qualifiés souvent de vandalisme sont en diminution croissante depuis avant 1992.



Même s'il est difficile d'identifier clairement une cause unique pour ces tendances à la baisse, les initiatives de police communautaire et de prévention du crime impliquant des partenariats avec la police ont indubitablement eu un effet considérable sur la réduction de la criminalité.

2.5 L'offre aux peuples autochtones de méthodes et d'initiatives policières qui sont adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture, démontrée par l'utilisation par la GRC et les membres de ces communautés de mesures préventives et réparatrices.

Réalisations : On s'est efforcé encore en 1996-1997 d'élaborer des méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture (par ex. formation en intervention en cas de suicide, en conférence des groupes familiaux, et modes alternatifs de résolution des conflits). Voici des exemples de ces efforts :



- La transformation du programme des gendarmes communautaires dans les TN-O en programme appuyé par la communauté de formation d'agents d'application des règlements, qui travaillent ensuite de concert avec les policiers de la GRC et aident à faire comprendre les différences culturelles et linguistiques dans les communautés.
- Les initiatives de justice applicable aux Autochtones, dont la supervision communautaire et les tribunes de justice communautaire, ont permis la déjudiciarisation pré-accusation de plus de 300 cas dans les TN-O au cours de l'année (affaires criminelles réglées «à l'extérieur» du processus judiciaire officiel).
- Les programmes alternatifs de justice concernant les jeunes ont continué de remporter du succès en Colombie-Britannique, où des programmes similaires sont en cours dans 45 détachements. Les trois programmes les plus anciens, à Sparwood, Fort St. John et Golden, ont tous contribué à faire diminuer la criminalité juvénile en matière de vandalisme, de vols à l'étalage et de vols d'automobiles.

ON ENCOURAGE LA REPRÉSENTATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LA POLICE : Depuis 1995, plus de 100 jeunes Autochtones ont participé au programme de valorisation des cadets autochtones, en partenariat avec Développement des ressources humaines Canada. Le programme aide les cadets des régions isolées et du Grand Nord à se préparer en vue de la formation des cadets de la GRC et de la vie en dehors de leur communauté et aide à améliorer les services de police aux communautés autochtones. La GRC a embauché 24 de ces cadets en 1996-1997.

Le programme d'intervention en cas de suicide de la GRC en est à sa troisième année d'activité et a reçu d'innombrables demandes d'aide. Onze ateliers ont été offerts en 1996-1997 dans tout le Canada. Ce programme a reçu le prix C.M. Hincks de l'Association canadienne pour la santé

mentale pour réussite exceptionnelle dans le domaine de la santé communautaire.

En partenariat avec le ministère de la Justice, la GRC a entrepris un projet quinquennal afin de faciliter la justice réparatrice dans les communautés autochtones. L'une des stratégies adoptées est celle des conférences des groupes familiaux, qui utilisent un processus qualifié de «honte ré-

FABRIQUÉ EN SASKATCHEWAN
Après avoir été formés en conférence des groupes familiaux par des instructeurs australiens (Transformative Justice Australia), des animateurs de la Saskatchewan, dont des policiers de la GRC et des membres du conseil tribal de Touchwood-File Hills, ont adapté leur programme de formation à leur localité. À l'issue d'un projet pilote de formation avec le conseil tribal de Meadow Lake, cette formation sera offerte aux communautés des Premières nations intéressées.



intégratrice» afin de traiter les jeunes à l'extérieur du système de justice pénale. On a formé 117 animateurs de conférence/instructeurs, dont des policiers de la GRC et des membres intéressés de la communauté.

2.6 Une réduction des plaintes du public contre les membres de la GRC, démontrée par le rapport entre les plaintes «fondées» (soit étayées) et le nombre de membres réguliers de la GRC.

Réalisations : Le public a formulé 2384 plaintes en 1996 concernant des incidents impliquant des membres de la GRC, contre 2592 plaintes en 1995. Ces plaintes ont donné lieu à 3869 allégations précises (certains incidents comportaient des allégations multiples). Ces plaintes devraient toutefois être examinées dans le contexte de plus d'un million d'accusations déposées en vertu de lois fédérales, du *Code criminel*, des lois provinciales, d'ordonnances territoriales et de règlements municipaux, en plus de 350 000 incidents liés à la circulation, qui représentent tous une faible proportion du nombre de rapports officiels ou non entre les policiers de la GRC et le public protégé par elle.

Sur le nombre total d'allégations précises, 15,8 pourcent (610) ont été retirées et, sur le nombre qui reste, 31,2 pourcent (1016) ont été réglées à l'amiable et 68,8 pourcent (2243) ont été réglées par une procédure officielle, soit par le groupe des Affaires internes de la GRC dans chacune des divisions, soit, concernant les allégations qui relèvent de la Partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, par la Commission des plaintes du public (CPP) de la GRC. Sur les 2243 allégations réglées officiellement, quelque 610 ont été renvoyées à la CPP. On ne dispose toutefois pas de données statistiques sur le nombre de plaintes dans chaque catégorie qui étaient étayées, qu'elles aient été réglées par la procédure officielle ou à l'amiable. On procède à la mise en oeuvre d'un système automatisé de rapport des plaintes du public et on devrait disposer de ces données statistiques pour le prochain *Rapport sur le rendement*.

2.7 Une satisfaction accrue des clients et des partenaires à l'égard des services de la GRC, démontrée par la satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les juridictions contractuelles, au moyen de sondages dans chaque province

Réalisations : En 1996-1997, on a reconnu la nécessité d'élaborer des moyens plus systématiques d'obtenir les réponses officielles et la participation officielle des provinces à contrat et des territoires, afin de pouvoir préparer des rapports sur le rendement et de



responsabilisation au profit des intéressés. Ces rapports devraient englober des indicateurs de rendement communs sur les résultats escomptés des services de police, y compris sur la qualité du service, des normes communes pour le rapport des priorités fédérales et provinciales/territoriales et les résultats escomptés connexes et des moyens pour les clients municipaux, territoriaux et provinciaux d'indiquer leur satisfaction à l'égard de l'efficacité, l'efficacité et la qualité des services de la GRC, y compris de la nature, la portée et la qualité des rapports de la GRC.

On a effectué au Nouveau-Brunswick en 1996-1997 un sondage exhaustif auprès des utilisateurs des services de la GRC, dont les victimes. On a effectué en outre un sondage auprès de la communauté sur les services de la GRC à Burnaby (Colombie-Britannique), en tant que ligne de base à partir de laquelle les sondages ultérieurs peuvent évaluer les changements dans la satisfaction des clients. Le sondage a permis de constater que les clients étaient très satisfaits des services de la GRC. Des projets de démonstration de la police communautaire ont eu lieu en 1996-1997 à certains endroits comme à Burnaby (Colombie-Britannique), Dauphin (Manitoba); Cole Harbour (Nouvelle-Écosse) et dans certains sites de police fédérale; les examens et les rapports sur leurs effets devraient être communiqués en temps voulu. Toutefois, en raison des coûts liés à ces sondages et projets de démonstration, le défi sera d'assurer que des études similaires seront entreprises à d'autres endroits dans la GRC.

2.8 Contribution à la baisse de la crainte d'être victime de crime, démontrée par les tendances dans les résultats des sondages auprès des Canadiens.

Réalisations : La criminalité en tant que problème social se situe parmi les dix premiers problèmes dans les sondages d'opinion publique, dont les gouvernements doivent s'occuper, mais après de nombreux autres problèmes. En outre l'Enquête sociale générale effectuée par Statistique Canada en 1988 et à nouveau en 1993 (une troisième pourrait avoir lieu en 1999) indique que la crainte des Canadiens d'être victimes d'un crime alors qu'ils déambulent seuls la nuit dans leur quartier reste constamment élevée (à 27 pourcent), malgré la baisse continue des taux de criminalité au cours des dernières années. Toutefois, l'enquête a démontré que 24 pourcent des Canadiens avaient été victimes d'au moins un crime au cours de chacune de ces années.

Même si on considère en général que les craintes du public sont accrues par le sensationnalisme des médias locaux et internationaux (sur la violence des bandes ou les meurtriers sériels par ex.), la GRC a poursuivi ses efforts en 1996-1997 en vue de mettre en oeuvre la police communautaire comme moyen de mieux faire connaître au public les risques réels ou statistiques d'être victimes de crime dans diverses circonstances. Quant au traitement par la GRC des victimes de crime, un sondage au Nouveau-Brunswick a indiqué que, globalement, 81 pourcent des répondants étaient satisfaits ou très satisfaits de la façon dont la GRC s'était occupée de l'incident dans son ensemble.



Néanmoins, la GRC devra relever le défi de trouver des moyens innovateurs d'appuyer les enquêtes futures nationales, provinciales et locales sur la victimisation et la crainte d'être victime de crime, afin d'offrir une mesure permanente du rendement.

3. Services nationaux de police :

- **Objectif de la GRC** : *La sécurité des foyers et des collectivités*
- **Priorité stratégique des Services nationaux de police** : *Offrir aux Canadiens des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête.*

Les Services nationaux de police (SNP) de la GRC sont le lien qui aide à offrir un système intégré au sein de la communauté policière canadienne, dans un pays hétérogène et géographiquement immense. Ces services essentiels sont d'une importance névralgique pour le fonctionnement des organismes d'application de la loi du Canada, qu'il s'agisse de gros services de police municipaux ou provinciaux ou de petits services locaux.

3.1 L'offre à l'échelle nationale d'un service de rapports d'analyse de l'ADN, démontrée par la mise en application complète du service d'analyse de l'ADN dans les six laboratoires régionaux du Service des laboratoires judiciaires.

Réalisations : La capacité de la GRC en matière d'analyse génétique a continué d'évoluer en 1996-1997. Les laboratoires ont effectué 19 pourcent plus d'analyses génétiques au cours de l'année qui vient de s'écouler, tout en maintenant un délai de réponse de quatre à six mois. Cette hausse était attribuable en partie au projet de loi C-104 qui prévoit de décerner des mandats pour obtenir des échantillons biologiques d'un suspect et la création d'une banque nationale de données génétiques. Même si le défi que nous devons relever consiste à améliorer nos capacités d'analyse et notre temps de réponse, nous avons amorcé le processus par le financement de 15 autres spécialistes de l'ADN et de huit analystes ainsi qu'une seconde capacité d'analyse génétique à Regina. Il existe toutefois une période de latence compte tenu des exigences d'embauche et de formation, de l'installation des instruments et de l'accréditation des analystes et des installations. On prévoit que les nouveaux technologues de l'ADN seront actifs d'ici décembre 1997 et que des résultats positifs en résulteront.



En 1996-1997, des progrès importants ont été réalisés en vue de la rédaction d'un manuel de «qualité» pour le Service des laboratoires judiciaires. Ce manuel s'impose pour respecter le programme d'accréditation des laboratoires en matière d'analyse génétique du Conseil canadien des normes, lequel est rendu aux dernières étapes de son élaboration. Les avantages de l'accréditation auprès de l'International Standards Organization (normes ISO), qui devrait être obtenue au cours de 1997-1998, devrait également entraîner le renforcement de la crédibilité du Service des laboratoires judiciaires et assurer la plus grande intégrité de ses analyses de preuves génétiques.

3.2 Accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et d'armes à feu, démontré par une satisfaction accrue des utilisateurs à l'égard des bases de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Réalisations : Des données sur les antécédents judiciaires reliées à plus de 2,8 millions d'individus sont maintenues pour aider le système de justice canadien et les ministères du gouvernement connexes à remplir leur mandat. En moyenne, plus de 17 millions de demandes sont effectuées chaque année concernant les antécédents judiciaires et plus de 600 000 mises à jour de casiers judiciaires sont effectuées, l'opportunité et l'exactitude des renseignements étant de la plus haute importance.

En 1996, quelque 285 000 recherches d'empreintes digitales ont été effectuées dans le Répertoire national des empreintes digitales, en réponse à des demandes de renseignements du civil et du pénal. En outre, on a traité dans la base de données nationale environ 15 000 empreintes digitales ce qui a permis au bureau central à Ottawa d'identifier 1451 criminels et l'identification de 1139 autres criminels par les 12 terminaux du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) dans tout le Canada. Les enquêteurs de tout le pays ont louangé ce service précieux des SNP.

En plus de l'exemple décrit dans l'encadré, une importante affaire de fraude a mis en jeu l'interception illégale par le crime organisé de cartes de crédit destinées à leur propriétaire. On a recueilli au cours de l'enquête 317 empreintes digitales devant être comparées à 27 suspects, ce

AVEU DE 18 MEURTRES À PARTIR D'UNE SEULE EMPREINTE DIGITALE

Dans une affaire de meurtre, on a transmis électroniquement au répertoire national des empreintes digitales, à des fins de recherche, une empreinte trouvée sur un véhicule abandonné, laquelle a été identifiée dans les deux heures qui ont suivi. À l'issue de cette identification, le suspect a avoué 18 meurtres et a été reconnu coupable de 5 accusations de meurtre au second degré et de 13 accusations de complot en vue de commettre un meurtre. L'empreinte digitale a également joué un rôle clé dans l'implication de plusieurs autres membres d'une bande



qui représente 85 590 recherches d'empreintes. L'exécution manuelle de cette tâche prendrait des mois, mais on a créé une base de données distinctes grâce au SAID et les recherches ont pu être effectuées en quelques jours. Les 27 suspects membres du crime organisé ont tous été reliés à cette fraude d'envergure.

3.3 Le maintien ou l'amélioration de l'accès par radio ou télécommunication dans l'ensemble de la GRC, démontré par une satisfaction accrue des membres opérationnels de la GRC relativement à la fiabilité et la couverture du soutien technologique radio et en matière de télécommunication offert par les stations de transmission opérationnelles de la GRC.

Réalisations : En 1996-1997, on a apporté certaines améliorations technologiques qui devraient augmenter grandement la fiabilité et la couverture des télécommunications. Ces améliorations englobent l'introduction de l'automatisation des stations de transmission opérationnelles dans cinq districts de télécommunication et 215 postes de travail mobiles. On a en outre mis en service 100 unités mobiles dans le Nord canadien et 29 sites satellites ont été installés dans certaines régions du Nord. Au cours de la même année, un corridor de protection des conversations a été créé entre la Nouvelle-Écosse et le Québec.

3.4 L'accès accru par les clients aux renseignements et dossiers et le partage de ces derniers, démontré par une satisfaction accrue des clients et des partenaires concernant l'infrastructure technologique à l'appui des systèmes de renseignements et de dossiers.

Réalisations : En 1996-1997, les clients de la GRC ont exprimé leur grande satisfaction à l'égard des nouvelles technologies disponibles, notamment la mise en oeuvre du ROSS (système de bureautique de la GRC), le développement continu du poste de travail mobile comme outil d'enquête, la mise en oeuvre du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) et le lancement à l'échelle nationale de l'infrastructure du Réseau des Services nationaux de police (RSNP), dont 200 sites du RSNP ont été mis en service au cours de l'année.

POSTES DE TRAVAIL MOBILES :
Le développement du poste de travail mobile et ses projets pilotes ont prouvé que les policiers qui utilisent cette technologie rendent service à leur communauté. Les policiers ont constaté qu'ils pouvaient passer 33 pourcent plus de temps dans leurs communautés, plutôt que de s'occuper de



3.5 Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels de qualité supérieure sur le crime organisé, démontré par la satisfaction accrue des partenaires clés dans le partage de renseignements criminels de qualité, facilité par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC).

Réalisations : En 1996-1997, le SCRC a dirigé la stratégie nationale sur les bandes de motards hors-la-loi afin de faciliter l'adoption en mai 1997 du projet de loi C-95 (antigang) qui sera discuté dans le Rapport de rendement 1997-1998, coordonné l'intervention policière pour contrôler la randonnée pancanadienne récente des Hell's Angels, organisé l'installation des terminaux du SARC dans chaque province et joué un rôle prépondérant dans l'élaboration continue d'une stratégie nationale sur les enfants maltraités et exploités sexuellement.

3.6 L'amélioration des services de formation avancée, de recherche et de bibliothèque, démontrée par une utilisation et une satisfaction accrues par les clients des services de formation, de recherche et de bibliothèque du Collège canadien de police (CCP).

Réalisations : En 1996-1997, le Collège canadien de police, en partenariat avec quatre organismes de police, a organisé une conférence sur le leadership à Toronto, à laquelle ont participé 500 personnes. Le bulletin «La Mezzanine», une tribune de nouvelles en matière de leadership, est publié par le CCP sous format papier (envoyé à 200 membres d'organismes d'application de la loi) et sous format électronique. Les internautes ont accès à la page d'accueil Internet du CCP, créée en septembre 1996, près de 3 000 fois par mois. En réponse à un besoin identifié par les cadres policiers du Québec, le CCP a élaboré un cours d'analyse des tendances contemporaines pour cadres, que 22 cadres policiers du Québec ont suivi en 1996. En raison du succès qu'il a remporté, le cours sera offert aux policiers de l'extérieur du Québec en 1997-1998. Le cours de gestion des cas graves, cité de manière favorable dans le rapport MacDonald sur l'enquête Bernardo, a été mis au point pour les enquêteurs supérieurs et a été bien accueilli par la communauté policière; 128 enquêteurs supérieurs ont été formés en 1996.

LE CCP, UN CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE LEADERSHIP

La conférence sur le leadership qui a eu lieu à Toronto et à laquelle ont participé 500 membres d'organismes d'application de la loi a entraîné l'organisation de conférences subséquentes au Cap Breton en 1997 et à Vancouver en 1998

Un total de 2668 policiers ont reçu une formation supérieure au CCP en 1996, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle 2496 policiers



avaient suivi des cours au CCP. En 1996-1997, le Collège a offert une formation en analyse de renseignements sur la criminalité et en techniques d'enseignement à la République tchèque et des policiers du Mexique ont reçu une formation en reconstitution d'accidents. Le Collège a formé en tout 200 personnes d'autres pays.

3.7 Contribution à l'élaboration d'un système de justice intégré, démontrée par des progrès dans l'élaboration de systèmes de collecte de renseignements qui incorporent les besoins des services de police, du système judiciaire et des organismes de service correctionnel.

Réalisations : L'un des objectifs d'un système de justice intégré est d'assurer que les décideurs de l'ensemble du système de justice pénale disposent d'une toile uniforme de renseignements exacts, complets et opportuns. Ce système permettrait aux policiers, aux tribunaux et aux services correctionnels de faire des recherches dans les dossiers judiciaires à un endroit uniquement. En 1996-1997, la GRC a participé à l'établissement du comité directeur et du comité de travail du système intégré d'information juridique. Des exposés et des mises au point concernant divers projets au sein du réseau des Services nationaux de police de la GRC sont en cours, avec accent sur le projet CIPC 2001 et le projet SIRRJ (Système intégré de récupération de renseignements judiciaires). Ces deux projets sont le fruit d'engagements à long terme afin de trouver des solutions au défi que représente l'élaboration d'un système intégré d'information juridique.

4. Services de maintien de la paix :

- **Objectif de la GRC :** *La sécurité des foyers et des collectivités.*
- **Priorité stratégique des services de maintien de la paix :** *Offrir aux Canadiens un élément de police civile pour les missions de maintien de la paix.*

La décision d'affecter des policiers civils canadiens pour aider les pays aux prises avec des conflits internes est prise par le Cabinet, conformément à la politique étrangère du gouvernement et habituellement selon un mandat des Nations Unies. Les résultats escomptés de la participation de la GRC en tant qu'élément de police civile des missions de maintien de la paix sont limités par des facteurs externes qui échappent au contrôle de la GRC. Ces facteurs englobent la nature et l'ampleur du conflit interne dans le pays étranger, le professionnalisme, le leadership, les normes et la formation de la police dans le pays étranger et le désir des citoyens de ce pays d'être protégés par leur propre service de police. Par conséquent, il se peut que des résultats nets, comme une paix durable, ne découlent pas d'une mission de maintien de la paix.



4.1 Maintien de l'engagement actuel concernant le personnel policier canadien à la mission de soutien des NU en Haïti, démontré par l'affectation d'une centaine de policiers canadiens à la mission, pour la durée de l'engagement du Canada à l'égard du mandat des NU.

Réalisations : Une centaine de policiers canadiens ont participé à la mission en Haïti en 1996-1997, dans le cadre de l'engagement du gouvernement canadien à l'égard des Nations Unies. La mission a continué d'aider à la professionnalisation de la police nationale haïtienne et a servi dans ce théâtre de maintien de la paix sans incident.

4.2 Préparation du personnel policier canadien pour les missions de maintien de la paix et offre de services de police civile, de façon opportune et rentable démontrées par la sélection, la formation, l'affectation et la prestation, en temps opportun et de manière rentable, de policiers canadiens aux missions de maintien de la paix, sans grever les besoins policiers au pays.

Réalisations : Le rapatriement selon le calendrier prévu du contingent canadien a été accompli et la sélection, la formation et l'affectation de tout le personnel policier canadien ont été possibles, de façon opportune, conformément aux exigences de rotation du personnel et ce par la GRC. Tous les frais de la mission à Haïti ont respecté le budget, qui était de 1 000 000 \$CAN par mois, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

En 1997-1998, la GRC fonctionnera selon un système «par policier» et pourra déterminer les frais de rotation par policier. On a commencé l'élaboration en 1996-1997 d'un programme de formation officiel, conforme aux méthodes contemporaines de formation des adultes. Ce programme englobe l'acquisition d'aptitudes en négociation, en médiation et en résolution de conflits, selon le modèle de formation de la GRC axée sur le règlement des problèmes. Les aptitudes acquises sont de plus en plus utilisées pour le règlement des conflits familiaux.

4.3 Reddition de comptes au commissaire de la police civile des NU pour les missions de maintien de la paix et l'accomplissement des fonctions que demande le commissaire, démontrée par la satisfaction à l'égard des policiers canadiens manifestée par le commissaire de la police civile des NU, concernant la mission de maintien de la paix.

Réalisations : Le commissaire de la police civile des NU a transmis une lettre officielle concernant les missions de maintien de la paix, dans laquelle il souligne sa satisfaction à l'égard de la gestion par la GRC de la mission haïtienne et des services de maintien de la paix offerts par la GRC.



4.4 Rehaussement de la réputation internationale de la GRC, démontré par sa participation continue aux missions de maintien de la paix.

Réalisations : La participation réussie de la GRC à la mission des NU en 1996-1997 a entraîné la conclusion, en décembre 1996, d'une entente administrative en vue du financement d'un bassin de 50 policiers civils canadiens pour les missions de maintien de la paix des NU.



C. Principaux examens

Principaux examens
Résultats de l'évaluation des programmes et des vérifications internes
<p>Initiative de lutte anticontrebande de Douanes et Accise : L'examen a porté sur l'efficacité de l'Initiative de lutte anticontrebande (IAC) du programme de Douanes et Accise, ainsi que sur la répartition et l'utilisation efficaces des ressources au sein du programme. Il est ressorti de l'étude que la contribution la plus importante de l'élément de répression de la GRC de l'IAC était le démantèlement des opérations de contrebande organisée, par des infractions substantielles suivies du blocage et de la saisie des produits de la criminalité. On a identifié, dans l'examen, la nécessité d'ajuster le Système intégré de gestion (SIG) afin qu'il représente mieux les données sur la productivité et que la consultation et la planification conjointe avec les clients et les partenaires au sein de la communauté pourraient être améliorées.</p>
<p>Participation de la GRC aux missions de maintien de la paix : L'examen a évalué l'effet des missions de maintien de la paix des NU sur les responsabilités au pays et sur les ressources financières de la GRC. En gros, il est ressorti de l'examen que le programme de maintien de la paix des NU était une réussite, mais on a souligné des possibilités d'amélioration dans l'administration du programme, en ce qui concerne la communication interne et la sélection et la préparation avant la mission, le contrôle après la mission et les processus de comptabilité financière.</p>
<p>Politique du gouvernement sur la sécurité : L'examen a porté sur la mise en oeuvre et l'application de la politique du gouvernement sur la sécurité au sein de la GRC et sur la mesure dans laquelle la GRC respecte les attentes de ses clients internes et externes et y contribue, en tant qu'organisme responsable de certains aspects de la sécurité au sein du gouvernement fédéral. L'étude a permis d'apporter des améliorations organisationnelles afin d'accroître l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques au sein de la GRC. La plupart des ministères ont signalé que la GRC devrait continuer de s'occuper de sécurité en tant qu'organisme responsable d'offrir des conseils de sécurité aux autres ministères et organismes fédéraux. On a également formulé des recommandations dans l'étude en vue d'améliorer les services pour qu'ils répondent mieux aux besoins et attentes des clients.</p>
<p>Stratégie canadienne antidrogue : L'examen a porté sur le rendement des éléments de la GRC conformément à cette stratégie. En gros, on a déterminé que les éléments fonctionnaient bien. L'examen a fait ressortir de nombreux avantages qui ont découlé des initiatives reliées à cette stratégie. L'examen a cerné des améliorations possibles dans la mise en oeuvre de certains des éléments de la GRC et des recommandations ont été formulées afin d'améliorer l'offre de plusieurs des initiatives.</p>



<p>Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime : Cet examen, rendu à mi-parcours, a porté sur les progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en oeuvre des initiatives de la GRC reliées à cette stratégie. En gros, on a conclu que les initiatives étaient bien gérées et que des progrès marqués avaient été réalisés. On a démontré les partenariats établis avec les communautés afin de cerner et de résoudre les problèmes sociaux reliés aux objectifs de la stratégie. On a constaté une forte demande de participation des communautés aux diverses initiatives parrainées par la stratégie. L'examen a cerné des possibilités d'utilisation plus efficace des ressources, grâce à une meilleure intégration des initiatives de la stratégie.</p>
<p>Autres examens</p>
<p>Stratégie canadienne antidrogue (ministère responsable : Santé Canada) <i>Examen de la GRC terminé en 1996-1997</i></p>
<p>Initiative pour le développement de l'enfant (ministère responsable : Santé Canada)</p>
<p>Analyse des coûts des services de police à contrat de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) : ministère responsable : Solliciteur général du Canada) ➤ <i>Examen terminé en 1996-1997.</i></p>
<p>Initiative de coordination des soins de santé (ICSS) (ministère responsable : Anciens combattants Canada)</p>
<p>Initiative intégrée des produits de la criminalité (ministère responsable : Solliciteur général du Canada)</p>
<p>Plan gouvernemental de lutte à la contrebande (ministère responsable : Revenu Canada Douanes). ➤ <i>Examen de la GRC terminé en 1996-1997</i></p>
<p>Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) (organisme responsable : Secrétariat national, Recherche et Sauvetage)</p>
<p>Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (ministère responsable : Justice Canada). ➤ <i>Examen de la GRC terminé en 1996-1997</i></p>
<p>Examen de la <u>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</u> (ministère responsable : Solliciteur général du Canada). ➤ <i>Examen en cours</i></p>
<p>Sécurité (chaque organisme ou ministère est responsable). ➤ <i>Examen de la GRC terminé en 1996-1997</i></p>
<p>Projet pilote des soins de la vue (responsable de l'examen : Secrétariat du Conseil du Trésor)</p>



SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A. Rapports réglementaires et de la GRC

- *Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1996 : Présentation améliorée des rapports au Parlement - Document pilote.* Ottawa : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux 1996. (Disponible : à la page d'accueil Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor (adresse ci-dessous); dans les librairies associées et chez d'autres libraires; ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada - Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9).
- *Budget des dépenses 1997- 1998 : Un rapport sur les plans et priorités pour les exercices 1997-1998 à 1999-2000, Document pilote.* Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997. (Disponible : à la page d'accueil Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor (adresse ci-dessous); dans les librairies associées et chez d'autres libraires; ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada - Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9).
- page d'accueil Internet de la GRC :
<http://www.rcmp-grc.gc.ca>
- page d'accueil de la GRC en matière de police communautaire :
<http://www.rcmp-ccaps.com>
- page d'accueil du Secrétariat du Conseil du Trésor, pour les rapports de la GRC :
<http://www.tbs-sct.gc.ca>
- page d'accueil Internet du ministre du Solliciteur général du Canada :
<http://www.sgc.gc.ca>

B. Personne-ressource pour renseignements supplémentaires :

Commissaire adjoint Frank Richter
Directeur, Gestion générale
Gendarmerie royale du Canada
1200, promenade Vanier - H405 DG
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

N° de téléphone : (613) 993-1712
N° de télécopieur : (613) 993-4453



C. Tableaux du sommaire financier

AVIS DE PUBLICATION

Il faut souligner deux points importants qui s'appliquent à tous les tableaux financiers dans le présent rapport sur le rendement :

1. En raison d'une importante réorganisation interne, les modifications officielles aux systèmes d'information financière de la GRC afin de produire des renseignements par secteurs d'activité n'entreront pas en vigueur avant l'exercice 1997-1998. Aux fins du présent rapport et pour être conforme à la présentation dans le Rapport sur le rendement de l'automne dernier, les renseignements financiers pour 1996-1997 ont été reformulés d'une structure par activité à une structure par secteur d'activité (se reporter à la figure 13 pour la concordance), fondée sur un examen fonctionnel spécial de fin d'exercice de chaque entité organisationnelle importante de la GRC. Pour les comparaisons futures, il faudrait donc reconnaître que l'information financière par secteur d'activité pourrait varier.
2. Certains éléments de coûts, comme la formation et les services de santé, qui figuraient sous Services internes, sont réaffectés à d'autres secteurs d'activité pour refléter plus précisément le véritable coût des opérations de la GRC.



Figure 6 : Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses**Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)**

Crédit	1996-97 Total prévu	1996-97 Autorisations totales (1)	1996-97 Dépenses réelles	
Gendarmerie royale du Canada				
35	Dépenses de fonctionnement	839.3	908.6	906.8
40	Dépenses en capital	129.0	124.6	124.4
(S)	Pensions et autres avantages sociaux - membres de la GRC	217.5	204.8	204.8
(S)	Dépense des produits de l'élimination des biens de surplus de la Couronne	0.0	8.3	6.4
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	15.2	15.8	15.8
Total du ministère		1,201.0	1,262.2	1,258.2

(1) Budget des dépenses principal et autres autorisations

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, l'addition des colonnes peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.



Figure 7 : Détails des recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

1997	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles prévues 1995-1996	Totales 1996-1997	Réelles 1996-
Services de police fédérale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Services de police contractuelle					
Services de police communautaires, contractuels et autochtones	705.8	719.9	730.0	721.2	738.3
Services nationaux de police					
Informatique	6.2	3.8	2.5	3.5	2.8
Services internes					
Formation	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0
Services de maintien de la paix	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes totales à valoir sur le crédit	712.6	723.8	732.5	724.7	741.0
Recettes à valoir sur le Trésor	18.6	18.2	18.9	18.0	20.2
RECETTES TOTALES DU DU PROGRAMME	731.2	742.0	751.4	742.7	761.2

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, l'addition des colonnes peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.



Figure 8 : Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)

1996-1997	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Totales	Réelles prévues
A. Services de police fédérale	22.3	32.1	26.6	26.2	26.4
B. Services de police contractuelle	57.9	52.8	62.8	59.1	71.7
C. Services nationaux de police	45.4	50.8	44.0	38.8	18.5
D. Services internes	29.7	38.1	47.5	4.9	7.8
E. Services de maintien de la paix	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Total des projets d'immobilisations	155.3	173.9	180.9	129.0	124.4

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, l'addition des colonnes peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nota : Les dépenses en capital secondaires de 1996-1997 sont passées du budget des dépenses en capital aux dépenses de fonctionnement.



Figure 9 : Paiements de transfert (en millions de dollars)

	Réels 1993-1994	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Totaux prévus 1996-1997	Réels 1996-97
Subventions					
Association des anciens de la GRC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Association internationale des chefs de police	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Survivants de membres tués en service	0.6	0.6	0.6	1.0	0.7
Législatives					
Pensions et autres avantages des employés					
Pensions en vertu de la Loi sur la continuation des pensions de la GRC	29.9	29.3	28.5	31.0	26.5
Pour compenser les membres de la GRC pour blessures subies dans l'exercice de leurs fonctions	7.2	7.7	9.2	8.0	10.6
Pensions aux familles des membres de la GRC qui ont perdu la vie en service	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1
Subventions totales	37.7	37.6	38.5	40.1	37.8
Contributions					
Contribution aux candidats de l'extérieur de la GRC qui suivent des cours au CCP	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3
Contributions totales	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3
Total des paiements de transfert	38.1	38.0	38.8	40.5	38.1

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, l'addition des colonnes peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.



Figure 10 : Prêts, dotations en capital et acomptes (en millions de dollars)**Prêts**

Secteurs d'activité	Réels 1993-1994	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Totaux prévus 1996-1997	Réels 1996-1997
Services de police fédérale	0	0	0	3.0	3.0
Services de police contractuelle	0	0	0	5.3	5.3
Services nationaux de police	0	0	0	0.7	0.7
Services internes	0	0	0	1.0	1.0
Services de maintien de la paix	0	0	0	0	0.0
Prêts totaux	0	0	0	10.0	10.0



Figure 11 : Détails des besoins en personnel par secteur d'activité**RÉGI PAR LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE :**

Secteurs d'activité	Réels 1993-1994	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Prévus 1996-1997	Réels 1996-1997
Services de police fédérale	354	480	485	536	525
Services de police contractuelle	946	883	871	1,008	981
Services nationaux de police	756	725	707	694	673
Services internes	1,276	1,273	1,255	1,116	1,145
Services de maintien de la paix	0	2	0	0	0
TOTAL	3,332	3,363	3,318	3,354	3,324

RÉGI PAR LA LOI SUR LA GRC

Secteurs d'activité	Réels 1993-1994	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Prévus 1996-1997	Réels 1996-1997
Services de police fédérale	5,361	5,340	5,331	5,401	5,228
Services de police contractuelle	8,531	8,396	8,210	9,013	9,875
Services nationaux de police	2,268	2,275	2,200	2,217	1,242
Services internes	1,829	1,468	1,593	690	931
Services de maintien de la paix	40	32	89	0	46
TOTAL	18,029	17,511	17,423	17,321	17,322

L'expression «équivalent à temps plein» (ETP) désigne la mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi.

*Plus de renseignements à venir.



Figure 12 : Détails des besoins financiers par article (en millions de dollars)

	Réels 1993-1994	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Prévus 1996-1997	Réels 1996-1997
Personnel					
Salaires et traitements	1,180.9	1,198.3	1,161.8	1,132.7	1,162.6
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	139.2	139.5	134.1	150.6	136.3
Autres coûts du personnel	45.9	48.2	42.6	43.0	47.2
	1,366.0	1,386.0	1,338.5	1,326.3	1,346.1
Biens et services					
Transport et communications	112.1	109.7	120.2	111.5	133.0
Information	0.7	0.5	0.7	0.8	0.7
Services professionnels et spéciaux	91.3	99.4	119.7	102.3	123.1
Locations	36.3	36.4	37.7	38.5	37.4
Achats de services de réparations et d'entretien	42.1	38.2	40.1	43.2	38.8
Services publics, matériaux et fournitures	71.6	75.6	93.0	80.6	86.5
Dépenses en capital secondaires	0.0	0.0	0.0	19.9	36.4
Autres subventions et paiements	40.6	46.5	34.1	33.0	35.0
	394.7	406.3	445.5	429.9	490.8
Total des dépenses de fonctionnement	1,760.7	1,792.3	1,784.0	1,756.2	1,836.8
Dépenses en capital					
* Dépenses en capital secondaires	33.3	45.6	44.8	0.0	0.0
Dépenses en capital contrôlées	122.1	128.3	136.1	129.0	124.4
	155.4	173.9	180.9	129.0	124.4
Paiements de transfert	38.1	38.0	38.8	40.5	38.1
Dépenses totales	1,954.2	2,004.2	2,003.7	1,925.8	1,999.3
Moins les recettes à valoir sur le crédit	712.6	723.8	732.6	724.7	741.0
Dépenses totales du programme	1,241.6	1,280.4	1,271.1	1,201.0	1,258.2

* Les dépenses en capital secondaires sont passées aux Biens et services en 1996-1997.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, l'addition des colonnes peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.



Figure 13 : Concordance entre l'ancienne structure financière et le rapport par secteur d'activité

ANCIENNE STRUCTURE	NOUVELLE STRUCTURE								
	SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE	SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE	SERVICES NATIONAUX DE POLICE	SERVICES INTERNATIONAUX	SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX	DÉPENSES BRUTES	RECETTE À VALOIR SUR LE CRÉDIT	DÉPENSES NETTES	ETP
OPÉRATIONS	364,588	826,298	0	0	0	1,190,886	738,282	452,604	13,554
POLICE DE PROTECTION	136,326	150	0	0	0	136,476	0	136,476	1,352
SERVICES JUDICIAIRES	27,540	80,291	173,131	0	0	280,962	2,753	278,209	2,907
GESTION GÉNÉRALE	4,239	7,492	989	58,305	0	71,025	0	71,025	580
ADMINISTRATION	52,012	91,888	12,136	162,931	951	319,918	0	319,918	2,253
DÉPENSES BRUTES	584,705	1,006,119	186,256	221,236	951	1,999,267			
RECETTES À VALOIR SUR LE CRÉDIT	0	738,282	2,573	0	0		741,035		
DÉPENSES NETTES	584,705	267,837	183,503	221,236	951			1,258,232	
ETP	5,753	10,586	1,915	2,076	46				20,646



D. Principales lois fédérales et ententes relevant de la GRC

La seule loi fédérale administrée uniquement par la GRC est la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et règlements*.

Principales lois fédérales: La GRC n'assume à elle seule la responsabilité d'aucune loi fédérale. En l'absence de pouvoirs précis d'appliquer une loi fédérale, la *Loi sur la GRC et le Règlement de la GRC* prévoient que les membres de la GRC doivent faire respecter les lois fédérales. Les lois fédérales suivantes sont celles que font respecter les membres de la GRC (LRC : Loi révisée du Canada; LC : Loi du Canada) :

<i>Loi sur l'aéronautique</i>	<i>LRC., 1985. ch.A-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	<i>LC., ch.A-11.2</i>
<i>Loi sur la faillite</i>	<i>LRC., 1985. ch.B-3, et ses modifications</i>
<i>Loi électorale du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-2, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les grains du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.G-10, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le régime de pensions du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.5, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> <i>(Règlement sur les collisions)</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-9, et ses modifications</i>
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-23, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les transports</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-17, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-24, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la faune du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch. W-9, et ses modifications</i>
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-15.3, et ses modifications</i>
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne (Art. 59)</i>	<i>LRC., 1985. ch.H-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-23, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la citoyenneté</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-29, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la protection des pêches côtières</i>	<i>LRC., 1985. ch. C-33, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la concurrence</i>	<i>LRC., 1985. ch. C-34, et ses modifications</i>
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	<i>LC., 1996. C-8</i>
<i>Loi sur le droit d'auteur</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-42, et ses modifications</i>
<i>Code criminel</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-46, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-47, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-51, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les douanes</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-52.6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'accise</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-14, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la taxe d'accise</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-15, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les explosifs</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-17, et ses modifications</i>



<i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-19, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les pêches</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-14, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-28, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'exportation du gibier</i>	<i>LRC., 1985. ch.G-1</i>
<i>Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement</i>	<i>LRC., 1985. ch.G-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la santé des animaux</i>	<i>LC., 1990. ch.H-3.3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	<i>LRC., 1985. ch.I-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'immigration</i>	<i>LRC., 1985. ch.I-2, et ses modifications</i>
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-72, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	<i>LRC., 1985. ch.M-7, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-7, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-14, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-18, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les transports nationaux</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-20, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	<i>LRC., 1985. ch.O-5, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>	<i>LRC., 1985. ch.O-9, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les pensions</i>	<i>LRC., 1985. ch.P-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la quarantaine</i>	<i>LRC., 1985. ch.Q-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la radiocommunication</i>	<i>LRC., 1985. ch.R-2, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les chemins de fer</i>	<i>LRC., 1985. ch.R-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.R-10, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-7, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-11, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les marques de commerce</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-13, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-19, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'assurance-chômage</i>	<i>LRC., 1985. ch.U-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les poids et mesures</i>	<i>LRC., 1985. ch.W-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	<i>LC., 1996. ch. C-13</i>
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	<i>LRC., 1985. ch.Y-1, et ses modifications</i>

Ententes officielles avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés de la

Couronne : La GRC a conclu plus de 1100 protocoles d'entente avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés de la Couronne. Ces ententes font état de la nature et de la portée des partenariats établis en vue d'offrir les services aux Canadiens avec plus d'efficacité. La liste ci-dessous contient certains des partenaires avec lesquels la GRC a conclu des ententes officielles :



<p><i>Affaires étrangères et Commerce international</i></p> <p><i>Affaires indiennes et du Nord canadien</i></p> <p><i>Agence canadienne de développement international</i></p> <p><i>Agence de promotion économique du Canada Atlantique</i></p> <p><i>Agriculture et Agro-alimentaire Canada</i></p> <p><i>Anciens combattants Canada</i></p> <p><i>Archives nationales du Canada</i></p> <p><i>Banque du Canada</i></p> <p><i>Bureau de la sécurité des transports Canada</i></p> <p><i>Bureau du Conseil privé</i></p> <p><i>Bureau du surintendant des institutions financières Canada</i></p> <p><i>Canadien National</i></p> <p><i>Canadien Pacifique</i></p> <p><i>Centre de sécurité des télécommunications</i></p> <p><i>Chambre des communes</i></p> <p><i>Citoyenneté et Immigration Canada</i></p> <p><i>Commission canadienne des droits de la personne</i></p> <p><i>Commission de contrôle de l'énergie atomique</i></p> <p><i>Commission de la Capitale nationale</i></p> <p><i>Commission de la Fonction publique du Canada</i></p> <p><i>Commission de l'immigration et du statut de réfugié</i></p> <p><i>Commission nationale des libérations conditionnelles</i></p> <p><i>Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i></p> <p><i>Conseil du Trésor du Canada</i></p> <p><i>Conseil national de recherches Canada</i></p> <p><i>Cour canadienne de l'impôt</i></p> <p><i>Cour fédérale du Canada</i></p> <p><i>Cour suprême du Canada</i></p>	<p><i>Défense nationale</i></p> <p><i>Développement des ressources humaines Canada</i></p> <p><i>Élections Canada</i></p> <p><i>Environnement Canada</i></p> <p><i>Finances Canada</i></p> <p><i>Garde côtière canadienne</i></p> <p><i>Groupe communication Canada</i></p> <p><i>Industrie Canada</i></p> <p><i>Justice Canada</i></p> <p><i>Musée national des sciences et de la technologie</i></p> <p><i>Musée des beaux-arts du Canada</i></p> <p><i>Office national de l'énergie</i></p> <p><i>Office national des transports du Canada</i></p> <p><i>Office national du film du Canada</i></p> <p><i>Patrimoine canadien (Parcs Canada)</i></p> <p><i>Pêches et Océans</i></p> <p><i>Programme national de recherches et de sauvetage</i></p> <p><i>Ressources naturelles Canada</i></p> <p><i>Revenu Canada, Accise, Douanes et Impôt</i></p> <p><i>Santé Canada</i></p> <p><i>Service canadien du renseignement de sécurité</i></p> <p><i>Service correctionnel du Canada</i></p> <p><i>Société canadienne des ports</i></p> <p><i>Société canadienne des postes</i></p> <p><i>Société canadienne d'hypothèques et de logement</i></p> <p><i>Solliciteur général du Canada</i></p> <p><i>Statistique Canada</i></p> <p><i>Transports Canada</i></p> <p><i>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</i></p> <p><i>Tribunal de l'aviation civile</i></p> <p><i>Vérificateur général du Canada</i></p>
---	--

Ententes officielles avec des gouvernements provinciaux : La GRC a également conclu des ententes officielles avec les gouvernements provinciaux suivants, selon lesquelles la GRC est le principal service chargé d'enquêter en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* dans la province.



Procureur général de l'Alberta Procureur général de la Colombie-Britannique Procureur général du Manitoba Solliciteur général du Nouveau-Brunswick Procureur général de la Nouvelle-Écosse	Procureur/Solliciteur général de l'Ontario Procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard Procureur général de la Saskatchewan Procureur général de Terre-Neuve
---	--

